

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DE L'EDUCATION

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

SECTION : INSPECTORAT DE LA JEUNESSE DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DES SPORTS

MONOGRAPHIE

de fin d'études pour l'obtention du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Inspecteur de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports.

THEME :
CREATION ET GESTION DE MUSEES
D'HISTOIRE MILITAIRE : CAS DU MUSEE DES
FORCES ARMEES DU SENEGAL

Présentée par :

KABRE DAVID

M004-04

Sous la direction de monsieur : **MASSAMBA Lame**
Conservateur du Musée
de l'IFAN-DAKAR

XI^{ème} Promotion : 2002-2004

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DE L'EDUCATION

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

SECTION : INSPECTORAT DE LA JEUNESSE DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DES SPORTS

MONOGRAPHIE

de fin d'études pour l'obtention du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Inspecteur de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports.

THEME :
CREATION ET GESTION DE MUSEES
D'HISTOIRE MILITAIRE : CAS DU MUSEE DES
FORCES ARMEES DU SENEGAL

Présentée par : **KABRE DAVID**

Sous la direction de monsieur : **MASSAMBA Lame**
Conservateur du Musée
de l'IFAN-DAKAR



XI^{ème} Promotion : 2002-2004

AVANT-PROPOS

Les modalités, les programmes et les conditions de préparation et d'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'Inspecteur de l'éducation populaire, de la jeunesse et des sports sont institués par les dispositions du décret 81-870 du 31 Août 1981. Conformément aux dispositions de celui-ci, les étudiants de la deuxième année Inspectorat de l'Institut National Supérieur de l'éducation populaire et du Sport (INSEPS) doivent présenter une Monographie sur un sujet ayant trait aux domaines de l'éducation populaire, de la jeunesse ou des sports. Notre thème qui traite des musées peut a priori être considéré comme n'entrant pas directement dans le cadre défini par l'INSEPS ; mais en réalité les musées par leur diversité sont devenus de vrais cadres d'éducation formelle et non formelle de recherche scientifique de développement communautaire. Le musée s'est inséré dans le propos éducatif, tout en restant malléable pour permettre à l'animateur de faire varier son propos en fonction de la nature de son public. Ainsi l'accent est mis sur la présentation visuelle et non textuelle, qui sert de support au discours de l'animateur¹. « Le muséologue conscient que le musée doit être au service de la communauté et du développement de celle-ci, adopte un deuxième type d'attitude, qui va être celui de la prise en compte de la famille, de la communauté nationale et/ou religieuse, des minorités »². L'écomusée en l'occurrence comme l'ont défini Georges Henri rivièrè, puis Hugues de Varine émane en général d'une société villageoise ou culturelle dont un représentant formalise un programme, à des fins de développement communautaire intégré³.

Cette étude qui contribue à donner des informations sur le musée des Forces Armées du Sénégal, s'inscrit dans la perspective de la création d'un musée d'histoire militaire par les Forces Armées du Burkina Faso. Les textes de création de ce musée d'histoire militaire par les Forces Armées du Burkina Faso sont adoptés à ce jour.

¹ - DAYNES, Sophie 2003, p20

² - DAYNES, Sophie 2003, p28-29

³ - RIVIERE, Georges Henri, VARINE, Hugues 1992

REMERCIEMENTS

C'est certainement aux Forces Armées du Burkina Faso que je dois, le privilège d'être aujourd'hui un Inspecteur de l'éducation populaire, de la jeunesse et des sports. Je voudrais à travers elles témoigner toute ma reconnaissance au Colonel TRAORE Honoré, qui par son soutien bienveillant m'a permis d'effectuer une première formation en professorat d'éducation physique et sportive et ensuite cette formation d'inspection de l'éducation populaire, de la jeunesse et des sports.

Je voudrais remercier les Forces Armées Sénégalaises et à travers elles la Direction du Musée des Forces Armées, pour m'avoir accordé l'autorisation de mener à bien cette étude ; aussi je témoigne toute ma gratitude au Commandant Manga Alexis pour sa disponibilité et son assistance.

Je voudrais ensuite remercier Monsieur Massamba Lame, pour avoir accepté de façon spontanée de m'encadrer pour cette étude.

Je voudrais témoigner aussi toute ma reconnaissance à :

- Chef de Bataillon OUEDRAOGO Yacouba ;
- mon Ami le commandant Amadou Sanda
- Monsieur Amadou Ibrahima DIA de m'avoir accepté dans cette formation ;
- mon ami et tuteur à Dakar Denis KAPIOKO, BCEAO ;
- Monsieur CAMARA Abdoulaye, conservateur du musée d'histoire de Gorée
- Dr Boureima T. DIAMITANI Executive Director du WAMP ;
- Monsieur El Hadj Mbaye GUEYE, Chargé de programme au WAMP ;
- Monsieur le Directeur, au corps professoral et à l'ensemble du personnel de l'INSEPS ;
- Messieurs les chefs de service et l'ensemble du personnel de la DCSAC ;
- Capitaines CAMARA CHEIKHOU, NDAO

Je voudrais remercier ceux qui ont contribué à la rédaction de ce mémoire et à ma formation :

- Monsieur Ousmane SANE, chargé de cours à l'INSEPS ;
- Monsieur Abdoul Wahid KANE INSEPS

Je voudrais remercier ceux qui m'ont soutenu à partir du Burkina Faso :

- mon cousin Professeur KABRE B. Gustave (Maître de Conférence à l'Université de Ouagadougou) ;
- mes cousins Dr KABRE Mady (CES ORL), Dr KABRE Djibril (CES Génécologie) ;
- mes amis et frères TIENDREBEOGO Ousmane et KIEMDE Issa ;
- Capitaine PARE Alain et Madame, OUEDRAOGO Jules Anicet et Madame ;
- Ma sœur chérie Colette

Je voudrais témoigner sincèrement mes amitiés à la 11^{ème} Promotion Inspectorat.

DEDICACES

Je ne peux que dédier ce modeste travail à :

- Mon feu père qui m'a donné de l'éducation et auquel je suis encore très attaché
- Ma feu grand-mère OUEDRAOGO Kouma
- Ma chère Maman, KABRE Dakyswendé
- Mon épouse bien aimée, Odette Wendyam Pascaline
- Mes chers enfants, Clovis Passamdé Wendtoen
Jedidja, Panga Cléophas, Guedalia Séréna
- Mes frères et sœurs qui me sont chers.

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	II
REMERCIEMENTS	III
DEDICACES	IV
LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES	VII
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE PREMIER :	
PROBLEMATIQUE	3
CHAPITRE DEUXIEME :	
ROLE ET STRUCTURE DU MUSEE D'HISTOIRE MILITAIRE.....	9
I- Les missions et objectifs.....	10
1-1- les missions.....	10
1-1-1- <i>la portée des missions du Musée d'histoire militaire et du Musée d'histoire en général.....</i>	<i>11</i>
1-1-2- <i>la particularité des musées d'histoire militaire.....</i>	<i>11</i>
1-2- les objectifs	12
II- Le contenu	13
2-1- objet, présentation, message.....	13
2-2- la spécificité militaire.....	15
III- La gestion :.....	16
3-1- Infrastructure;.....	16
3-2- Cadre institutionnel;.....	18
3-3- Ressources humaines et financières;	20
3-4- Techniques de conservation, d'exposition et d'animation.....	21
CHAPITRE TROISIEME :	
PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES DU MUSEE DES FORCES ARMEES DU SENEGAL..... ;.....	24
I- Présentation du musée des Forces Armées du Sénégal... ..	25
1-1-L'armée sénégalaise	25
1-2-Le Musée des Forces Armées du Sénégal.....	26
1-2-1- <i>Historique.....</i>	<i>26</i>
1-2-2- <i>Organisation et fonctionnement</i>	<i>28</i>
1-2-3- <i>les expositions.....</i>	<i>29</i>
1-2-3-1- <i>Des Spahis Sénégalais à la Garde Rouge.....</i>	<i>30</i>
1-2-3-2- <i>La Symbolique nationale.....</i>	<i>30</i>
1-2-3-3- <i>Les tirailleurs sénégalais pendant la seconde guerre mondiale.....</i>	<i>31</i>
1-2-4- <i>la collecte.....</i>	<i>31</i>
1-2-4-1- <i>La politique classique de collecte.....</i>	<i>32</i>
1-2-4-2- <i>Les difficultés rencontrées</i>	<i>32</i>

1-3- Les projets du musée.....	33
1-3-1 Le projet de politique de collecte	33
1-3-1-1- Préambule.....	33
1-3-1-2- Vision Globale.....	33
1-3-1-3- Objectifs.....	33
1-3-2- Les autres projets et les relations de partenariats du Musée des Forces Armées	35
II- Analyse des données du Musée des Forces Armées.....	36
2-1- Le rôle et les missions du musée des Forces Armées.....	37
2-2- La structure du musée des Forces Armées du Sénégal.....	40
2-2-1- Le contenu muséal.....	40
2-2-2- L'objet	42
2-2-3- Le message.....	42
2-2-4- Les Réserves.....	43
2-3- Les ressources financières.....	43
2-4- Le cadre infrastructurel.....	45
2-5- Le Cadre Institutionnel et les ressources humaines.....	45
CHAPITRE QUATRIEME :	
PROPOSITIONS ET SUGGESTIONS.....	49
I- Le cadre infrastructurel	49
II- Le contenu muséal	49
III- Le Cadre Institutionnel et les ressources humaines.....	49
IV- Les ressources financières.....	50
V- Animation du Musée et mobilisation du public.....	50
VI- Démarche théorique de création d'un musée	51
CONCLUSION.....	53
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET CYBERGRAPHIQUES.....	54
ANNEXES.....	56
- ANNEXE I : LE GUIDE D'ENTRETIEN	
- ANNEXE II : TEXTES REGLEMENTAIRES	
- ANNEXE III : LE CONCEPT DE TIRAILLEURS SENEGALAIS	

ABREVIATIONS ET SIGLES

A.O.F : Afrique Occidentale Française.

AFRICOM : Conseil des Musées Africains

CEHMAO : Centre d'Etudes d'Histoire Militaire de l'Afrique de l'Ouest.

CEMGA : Chef d'Etat Major Général des Armées.

CERMA : Cahiers d'étude et de recherche du musée de l'Armée

DIRPA : Direction de l'Information et des Relations Publiques des Armées.

EPA : Ecole du Patrimoine Africain.

ICCROM : Centre International d'études pour la Conservation et la Restauration
biens Culturels

ICOM : Conseil International des Musées.

IFAN : Institut Fondamental d'Afrique Noire Cheikh Anta Diop.

MFA : Ministère des Forces Armées.

ONU : Organisation des Nations Unies.

TED : Textes d'Emploi et de Dotation.

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et La Culture

WAMP : Programme des musées de l'Afrique de l'Ouest.

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Les institutions et organisations sont influencées par leur environnement. Un tel constat a été le point de départ de très nombreuses recherches dont certaines ont l'ambition de créer une véritable théorie. Celles-ci tentent ainsi de trouver des lois reliant un état de l'environnement donné avec une caractéristique précise des institutions ou organisations. C'est dans ce sens que DAYNES abonde, quand elle dit dans sa monographie sur le paysage muséal au Sénégal que l'étude d'un ou de plusieurs musées requiert que l'on considère avec égard et attention son contexte¹. Il s'agit alors dans cette étude de cerner le processus de création et la gestion des musées d'histoire militaire afin de pouvoir l'appliquer dans d'autres contextes notamment dans la création d'un musée d'histoire militaire au Burkina Faso.

Le cas du Musée des Forces Armées du Sénégal est intéressant pour le Burkina Faso parce que l'évolution des Armées de ces pays se déroule dans le même contexte historique. En effet, les deux pays sont des anciennes colonies françaises ; les troupes de ces pays ont été engagées à travers les tirailleurs sénégalais aux côtés des troupes françaises. Ces troupes qui constituaient l'armée de l'A.O.F, ont donné naissance aux Armées Nationales des deux pays, après les indépendances.

Il s'agit alors de définir à partir de la recherche documentaire un cadre d'étude que nous appellerons "rôle et structure d'un musée d'histoire militaire" ; dans un deuxième temps, tout en considérant le contexte sénégalais, amener ou présenter le cas du musée des Forces Armées du Sénégal. Enfin, à partir du cadre théorique, une analyse du Musée des Forces Armée du Sénégal est faite, suivie de propositions et suggestions.

Pour mener à bien cette étude, nous avons eu à travailler en étroite collaboration avec la Direction du musée des Forces Armées du Sénégal notamment le Chef de la Division conservation restauration du musée, MANGA Alexis, ce qui nous a permis de retracer et de valider ce qui a été fait et ce qui se fait ainsi que les projets dudit musée. Dans cette perspective, il a été constaté une carence d'écrits

¹ - DAYNES Sophie, 2003, p7.

militaires spécifiques à ce domaine muséal ; nous nous sommes alors orientés vers deux autres axes :

- Le premier est la recherche réalisée sur internet qui nous a permis d'avoir de la documentation sur un certain nombre de musées militaires, dont les plus intéressants qui ont retenu notre attention sont, les musées d'histoire militaire de la France à savoir les Invalides et le Musée de la guerre du Canada.
- Le deuxième axe concerne la recherche sur des documents généraux, sur la création et l'organisation de musées non militaires.

Pour renforcer les éléments de l'analyse, nous nous sommes entretenus avec des personnes ressources du comité scientifique du Musée des Forces Armées, comprenant les différents Corps des Armées et de Gendarmerie, le Département des musées de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire Cheikh Anta Diop (IFAN-CAD), du Département Histoire de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, la Direction des Archives Nationales et des personnalités choisies pour leurs compétences et leurs connaissances particulières sur le musée. Vingt personnes au total ont été interrogées. Les résultats des entretiens ont été synthétisés et exploités aussi bien pour servir à l'analyse que les propositions et suggestions.

L'étude se présente alors en quatre grandes parties selon le plan suivant :

- Chapitre premier : Généralités sur les musées ;
- Chapitre deuxième : Rôle et structure des musées d'histoire militaires ;
- Chapitre troisième : Présentation du musée des Forces Armées du Sénégal et analyse des résultats obtenus ;
- Chapitre quatrième : Propositions et Suggestions.

PROBLEMATIQUE

CHAPITRE PREMIER :

PROBLEMATIQUE

Le patrimoine culturel prend aujourd'hui une nouvelle dimension. Il n'est plus un secteur marginal, mais il est au coeur du développement social, non seulement dans ses dimensions culturelles, mais aussi économiques et politiques. La mondialisation des échanges témoigne d'une évolution radicale de la société dans laquelle le patrimoine culturel a désormais un rôle central à jouer.

Le patrimoine se présente en tant que facteur d'identité, de dignité des personnes, et se situe à cet effet au coeur des logiques du développement durable et comme un élément clef dans la réalisation d'un modèle de société reposant sur l'usage équitable et raisonné des ressources culturelles et naturelles du territoire, sur la reconnaissance des diversités et le renforcement du lien social.

L'importance du patrimoine est en outre soutenue par la création et l'engagement des structures au niveau mondial pour la promotion de celui-ci ; le principe d'un « droit au patrimoine » favorable à l'épanouissement de la dignité et de l'exercice des droits fondamentaux des personnes serait en cours d'élaboration au niveau de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Il est aujourd'hui impensable de séparer le musée, lieu de conservation, d'étude et de réflexion sur le patrimoine et la culture, des enjeux majeurs de notre temps. Pourtant, les musées n'ont pas toujours existé et leur création est plutôt récente dans l'histoire culturelle de l'humanité.

Qu'est ce qu'un musée aujourd'hui et à quoi sert-il ?

Le sens que recouvre le terme musée a pu varier, au cours de ses deux siècles d'existence environ. Aujourd'hui il désigne « une institution permanente, sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public et qui fait des recherches concernant les témoins matériels et les témoins immatériels de l'homme et de son environnement, acquiert ceux-là, les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'études, d'éducation et de délectation»².

² - Statut du Conseil International des Musées (ICOM), amendés par la 20^e Assemblée générale de l'ICOM Barcelone, Espagne, 6 juillet 2001.

Longtemps associées au goût des pouvoirs aristocratiques européens, les collections d'objets sont présentes en fait dans la plupart des cultures humaines. Elles traduisent un rapport au passé qui privilégie les traces matérielles laissées par nos ancêtres, qui tend à les protéger et même, parfois, à les rendre essentielles au fonctionnement des sociétés humaines. Complétées des témoignages monumentaux, elles constituent aujourd'hui la partie principale de ce que l'on désigne globalement par le terme de patrimoine culturel. Le musée est tout d'abord l'instrument de la sauvegarde et de la préservation du patrimoine dans son ensemble. Il en assure l'étude scientifique nécessaire à la compréhension et à la détermination de son sens ; en cela, le musée contribue à l'élaboration d'une éthique globale fondée sur des pratiques de conservation, de protection et de diffusion des valeurs du patrimoine culturel. La mission éducative du musée, quelle qu'en soit la nature, est complémentaire de l'étude scientifique.

Le musée est également le lieu où les interactions entre la culture et la nature sont exposées : de plus en plus nombreux sont les musées qui présentent les sciences, les sciences naturelles et les technologies.

Enfin, le musée est au service du développement endogène des communautés sociales dont il conserve les témoignages et dont il permet l'expression des aspirations culturelles. Résolument tournés vers leurs publics, les musées sont attentifs aux évolutions sociales et culturelles et permettent la présentation de notre identité et de notre diversité dans un monde en perpétuelle mutation.

Le musée telle que définie, se développera d'abord en Europe.

En ce qui concerne l'Afrique de nombreux musées tirent leur origine d'un passé colonial et disposent ainsi de collections qui remontent au XIX^e siècle pour certains d'entre eux. Les premières collections servaient d'outils et de références aux Européens pour une bonne connaissance des ressources humaines, économiques et culturelles de l'Afrique.

Au début de ce siècle surtout, des objets ethnographiques et archéologiques étaient collectés, et acheminés vers les grands musées européens. D'autres objets étaient

conservés et présentés dans les premières expositions muséographiques qui se tenaient en Europe et en Afrique³.

Dans le cadre des Expositions coloniales, les Etats colonisateurs voulaient montrer l'immensité de leur empire, la diversité de ses ethnies, de ses ressources, de ses cultures et sensibiliser l'opinion publique métropolitaine aux bienfaits de la colonisation pour les peuples dominés. Les expositions coloniales étaient conçues pour entraîner les visiteurs dans une balade haute en couleur dans les contrées lointaines⁴.

En Afrique, le musée colonial avait en outre pour objectif de présenter des spécimens géologiques, minéralogiques, mettant en valeur des territoires, de servir de support de recherche pour une meilleure connaissance de l'Afrique, de son milieu naturel.

Ces premiers musées étaient faits par les occidentaux pour un public limité, les européens, les métis ou les intellectuels africains. Ils restaient, aux yeux de beaucoup comme des galeries et des entrepôts d'objets. Ainsi, par la force des choses, ces musées coloniaux demeuraient étrangers à leur environnement socioculturel immédiat.

Le besoin de ces manifestations ne correspondaient pas aux préoccupations de la population africaine, et comme le souligne KIETHEGA, ces musées étaient construits dans les capitales afin d'y présenter aux étrangers et aux touristes, et surtout à la bourgeoisie de l'administration et du commerce coloniaux, un raccourci culturel des différents pays⁵. Le musée colonial était un entrepôt sans rapport avec son environnement, qui d'ailleurs l'ignorait.

Ce constat a été, également relevé par monsieur DIOP, pour qui le musée de type colonial, implanté dans un environnement socioculturel qu'il était censé symboliser, évoluait en fait dans une ignorance quasi absolue de cet environnement. L'auteur poursuit, "le Musée colonial ne pouvait concerner les Africains dont la culture et la civilisation y étaient simplifiées et caricaturées de façon grossière"⁶. C'est ainsi qu'après l'Indépendance, on observera la création des musées nationaux,

³ - Camara, Abdoulaye, communication à la l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la revue "Présence Africaine", 2001.

⁴ - ibd.

⁵ - KIETHEGA, Jean Baptiste 1991.

avec le désir de participer à la promotion d'une identité nationale, d'aider à la décolonisation culturelle, de sublimer les cultures nationales, de faire ressortir les valeurs ancestrales, et de montrer les modes de vie, les traditions, les croyances, les valeurs guerrières de la nation, ou dans certains endroits, de l'ethnie dominante. C'est dans un souci "d'asseoir l'identité nationale sur d'autres bases que celles laissées par les Etats européens et d'assurer la cohésion de la nation autour des valeurs culturelles propres au continent africain, que les Etats ont entrepris de renouer avec leur propre histoire et les coutumes ancestrales occultées par la période coloniale"⁷.

C'est ainsi que se posera la vraie problématique du musée africain : Quels musées pour l'Afrique ? Cette question qui s'est posée aux responsables et professionnels de musées africains à la l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la revue "Présence Africaine", leurs a permis de discuter et d'analyser divers aspects touchant à ces musées africains.

Cette avancée générale de la muséographie cache cependant un long parcours qui mérite une attention particulière; en effet le musée est né de la nature de collectionneur de l'Homme au cours de son histoire. Celui-ci a développé cette activité dans un premier temps dans un but utilitaire puis pour un besoin de prestige et d'accumulation de richesse et enfin pour ce qui va donner naissance au musée, le goût de la culture et la curiosité. Cependant très vite ce qui méritait d'être rassemblé et conservé dépassera le domaine traditionnel des arts et métiers. Ainsi l'exploration du monde développera d'autres goûts et donnera naissance à d'autres domaines de muséologie, à d'autres modes de représentation tels que, dans un premier temps, les musées de type ethnographique (en majorité), archéologique et historique, ensuite, les musées de sciences naturelles (biologie marine ou terrestre, botanique, géologique, d'histoire militaire..) . Le répertoire des musées et des professionnels de musées publié par le West African Museums Programme (WAMP) et le Conseil International des Musées (ICOM) témoigne de la diversité de la nature des musées déjà au niveau ouest africain⁸.

⁶ - DIOP, Abdoulaye Sokhna, 1976.

⁷ - NEGRI, Vincent, communication à la l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la revue "Présence Africaine", 2001.

⁸ - Programme des Musées de l'Afrique de l'Ouest, 2002 a, répertoire des Musées de l'Afrique de l'Ouest, WAMP, 222 pages.

Les musées d'histoire militaire à l'instar des autres musées se sont développés d'abord en Europe et en Amérique ensuite en Afrique. En Afrique leur apparition est récente ce qui fait leur rareté.

Mais pourquoi un musée d'histoire militaire ? Quels objectifs doit viser la création d'un musée d'histoire militaire ? Quels contenu et collections, quels messages faire passer ? Quelles caractéristiques et spécificités doit porter un musée d'histoire militaire ?

Le musée est porteur de tradition et de culture ; il est à l'homme un repère et un miroir ; une mémoire vive qui lui rappelle les faits importants de son histoire; il agit sur celui-ci, sur ses représentations. Comme le Général Pison cité par Manga le disait "pour obtenir des hommes le simple devoir, il est bon de leur montrer ceux qui les ont dépassés"⁹ ; montrer aux hommes les œuvres de leurs ancêtres, les faits historiques qui ont déterminés les conditions de leur existence, module leurs conduites et leurs représentations. N'est-il pas vrai que l'homme dans sa conduite quotidienne s'inspire de son expérience pour s'accommoder des situations qui se présentent à lui ? L'acte réflexe qui peut être considéré comme l'unité élémentaire de la mémoire confirme cette tendance de l'homme à rechercher la solution à ses problèmes à travers son expérience. C'est ce que confirme HALBWACHS, en définissant les "cadres sociaux" comme étant le langage, l'espace et le temps, il affirme que ceux-ci étaient le moyen dont l'individu se servait pour reconstruire son passé en fonction de ses intérêts présents ; il ajoute que la mémoire pouvait être refoulée mais pas détruite parce que l'oubli absolu n'existait pas¹⁰. Ces caractéristiques de la mémoire transférées sur le musée montrent l'importance de celui-ci dans la construction des représentations voire de la personnalité de l'homme. Mais en parlant du musée ainsi, il s'agit sans doute de sa collection, de l'objet, "la notion de musée est donc liée de manière indéfectible à celle de la collection : il n'existe pas de musée sans collection"¹¹ ; il s'agit de l'objet dans son environnement immédiat, puisque l'objet en tant que tel n'a pas de sens ou du moins peut prendre une multitudes de significations. C'est la signification élaborée et attribuée à l'objet, le message, qui va déterminer sa valeur, son importance son impact sur le public; ce message va corroborer les buts et objectifs rechercher par l'institution muséale. C'est

⁹ - MANGA, Alexis 1999.

¹⁰ - HALBWACHS, Maurice, 1994.

¹¹ - Direction des musées de France : Faire un musée p9.

un discours abusif que de parler de but et objectif de l'institution muséale, car comme le disait BERNOUX le but d'une organisation n'est jamais clair, unique et partagé de tous¹²; d'abord le but n'est pas univoque (l'armée défend la paix et prépare la guerre), ensuite le but n'est pas unique (le musée est lieu de conservation, d'exposition, de communication, d'éducation etc...), enfin tous n'apprécient pas le but de la même façon (le public muséal vise un but le conservateur vise un but, l'institution muséale vise un but et l'institution qui crée le musée vise un but ; de ce fait il s'agit d'envisager les buts et objectifs du musée en terme de compromis entre les aspirations et motivations des principaux acteurs qui sont essentiellement l'institution muséale et le public qu'il faut du reste définir. L'objectif ou but premier de l'institution qui crée le musée sera évidemment politique, même si ce but politique a un soubassement social, économique etc. Etant donné que pour atteindre ce but, l'institution est obligé de passer par le public il est tenu pour mobiliser ce public de tenir compte des aspirations et motivations de celui-ci. C'est l'ensemble des facteurs qui modulent le contenu muséal (les objets choisis, leur enchaînement et surtout le message qui les anime) qui sera en meilleure adéquation avec les objectifs de l'institution et les aspirations du public.

¹² - BERNOUX, Philippe, 1985.

**ROLE ET STRUCTURE DU
MUSEE D'HISTOIRE
MILITAIRE**

CHAPITRE DEUXIEME :

ROLE ET STRUCTURE DU MUSEE D'HISTOIRE MILITAIRE

"La véritable naissance des troupes africaines françaises se situe au 21 juillet 1857, date du décret de Napoléon III créant un corps des "Tirailleurs Sénégalais" comprenant quatre compagnies ; en 1912, le recrutement devient obligatoire en A.O.F, l'effectif annuel étant de 11.700 sur une population de 17 millions de personnes. C'est à la tête de tirailleurs que Galliéni atteignit Ségou, que Borgnis-Desbordes occupa Bamako, qu'Archinard arriva au cœur du Soudan. C'est avec un détachement de troupes noires que Marchant gagna Fachoda, et que Mangin est arrivé aux bords de la Mer Rouge"¹³.

Qu'est devenue cette Armée de tirailleurs sénégalais ?

Quel est l'impact des tirailleurs sur nos Armées et même les Etats de l'A .O.F d'hier ?

C'est incontestablement le rôle des armées d'aujourd'hui qui sont privilégiées parce qu'ayant hérité du patrimoine de cette histoire et de ces événements. Elles le feront facilement à travers les musées d'histoire militaire dont la structure quoique standard, va s'adapter à l'environnement de chaque pays. L'organigramme des différentes institutions muséales est structuré à partir des différentes missions et fonctions des corps spécialisés correspondants au statut de leur personnel ; on observe ainsi les fonctions de conservation, de recherche, de restauration, d'exposition, d'animation, d'administration, de collecte, d'inventaire, d'audio-visuel, et parfois des services d'appui comme les finances et le contentieux. Cette structuration n'est pas figée, elle peut connaître des aménagements en fonction des priorités ou de l'importance accordées à chaque volet. Ainsi plusieurs volets peuvent être regroupés en un seul service ou plusieurs services d'appui peuvent apparaître nécessaires au fonctionnement du musée. Il serait alors plus important d'étudier les facteurs déterminants de la structure muséale pour mieux cerner la problématique de l'étude. Il s'agit notamment des missions et des objectifs, du contenu, de la collection, du message, et de la gestion.

¹³- CAMARA Abdoulaye, document de présentation des Tirailleurs Sénégalais au musée d'histoire de Gorée.

I- Missions et objectifs des musées

1-1- Missions des musées

Les musées se rassemblent unanimement autour des missions institutionnelles appelées tâches fondamentales par l'ICOM à savoir : recherche, acquisition, conservation, communication, et exposition. Qu'ils soient militaires ou pas les musées semblent s'inscrire sur ces principes de base ; C'est ce qui ressort d'ailleurs de la présentation du nouveau musée du Canada où il est énoncé "qu'il doit respecter les excellents principes muséologiques pratiqués par les musées d'histoire militaire et les autres établissements non militaire et incorporer des techniques d'interprétation efficaces et un savoir spécialisé de pointe". Cela nous suggère qu'un musée militaire doit être d'abord un musée, il doit répondre aux caractéristiques générales des musées et ensuite présenter des caractéristiques spécifiques militaires. Tout se passe comme si le "musée" était un support, un socle pour le musée militaire ou l'armée.

Si ce socle donné par l'ICOM est commun à tous les musées, nous pouvons également affirmer que chaque musée a sa spécificité, sa propre présentation et ses missions comme il est stipulé dans "faire un musée", "les objectifs peuvent être variés d'un cas à l'autre, suivant l'histoire de chaque musée"¹⁴. Cela peut se vérifier à travers les exemples du Musée de la guerre du Canada et de celui des Invalides en France. En effet, les missions du Musée Canadien de la guerre sont, commémorer, préserver, instruire. Celles-ci sont bien distinctes de celles du Musée des Invalides en France ; en France l'institution des Invalides a été fondée le 30 novembre 1671 comme son nom l'indique, pour accueillir et soigner les grands blessés et héberger les vieux soldats de guerre. Depuis sa création et jusqu'à nos jours, il n'a pas renoncé à sa triple mission d'institution qui accueille les anciens combattants blessés au service de la patrie, de structure qui sert de panthéon, et de gardien de la mémoire de France.

¹⁴- Direction des Musées de France, Faire un musée : comment conduire une opération de muséographie, p65.

Ce qu'il convient de relever dans ces exemples ci-dessus, c'est d'une part la portée de la mission de chacun de ces musées militaires par rapport aux musées non militaires et d'autre part la particularité de chacun d'eux en tant que musée militaire.

1-1-1- La portée des missions des musées d'histoire militaire et civils

Nous avons déjà développé plus haut qu'un musée militaire doit répondre aux principes de base de l'ICOM. L'analyse des missions du Musée de la guerre du Canada, à savoir, commémorer, préserver, instruire, montre que la dimension de la commémoration, qui peut se retrouver dans tout musée, apparaît dans ce contexte canadien de façon très significative. En effet, "Commémorer celles et ceux qui ont servi les Forces Armées canadiennes notamment les personnes qui ont donné leur vie en temps de guerre" est un thème qui ne peut se rencontrer que dans un musée militaire. Cette analyse peut être faite en ce qui concerne les missions des Invalides en France : accueillir les grands blessés de guerre et les vieux soldats, célébrer les gloires militaires.

Dans un musée militaire il y a forcément un lien entre la mission de l'institution musée et celle de l'armée. Ce rapport aura certainement des incidences qui vont agir de façon transversale, sur tout le musée. Cette incidence s'observera aussi bien au niveau des aspects organisationnels, que de la mission, des objectifs et surtout du contenu de l'institution. Un tel musée, celui du Canada qui a pour mission de commémorer, doit avoir tout ou partie de son contenu qui illustre cette mission; il faut alors dégager une liaison étroite entre les missions, les objectifs et le contenu d'un musée.

1-1-2- La particularité des musées d'histoire militaire.

En France, le musée les Invalides a pour missions d'accueillir, les grands blessés de guerre, les vieux soldats, les gloires militaires ; de servir de panthéon et de gardien de la mémoire historique; au Musée de la guerre du Canada, elles sont : "commémorer, préserver, instruire". Quand nous comparons les missions de ces deux musées, nous constatons que le musée du Canada n'a pas vocation d'héberger ni de servir de panthéon. Cela peut être expliqué par le contexte historique de la fondation de chacun des deux musées. En effet le Musée les

Invalides est fondé depuis 1671 alors que celui du Canada sera fondé effectivement en 1942.

En outre, si nous analysons les missions du musée français, nous observons que les volets, accueil et hébergement de militaires, sont anachroniques et sans objet aujourd'hui en France ; En effet aujourd'hui avec l'évolution accrue de la technologie, le contexte des guerres a beaucoup changé et l'Armée française dispose en outre de cadres d'accueil plus opérationnels (spécialisés) pour d'éventuels blessés de guerre et d'anciens militaires. Ceci nous amène à penser que les missions de part et d'autre, sont conçues ou maintenues dans une perspective de recherche de sensationnel, par le maintien de vieux thèmes en France : accueillir, soigner et héberger, et de thème éloquent comme commémorer au Canada. Tout se passe comme si ces missions déclarées ne visaient pas l'essentiel du contenu muséal, mais qu'elles sont un signal fort à l'adresse du public sur l'histoire même de ces musées.

1-2- Les Objectifs

L'objectif d'une institution s'il n'est pas univoque, est à priori la réalisation de ses missions. Les objectifs peuvent également s'analyser en terme d'impacts et de buts à atteindre. En effet quand on parle de préserver comme mission cela va sans dire que cette préservation vise un but donné ; ce que l'on préserve doit par exemple pouvoir servir aux générations présentes et futures ; dans ce sens nous pouvons dire que tout musée vise à atteindre un public, le plus grand possible dans le but de faire passer un message. Au Canada les objectifs du musée sont clairement définis par rapport aux effets recherchés sur le public comme suit : "Les visiteurs du musée canadien de la guerre devront savoir après leur visite que :

- La guerre a touché le Canada et tous les Canadiens ;
- la guerre a touché leur vie au Canada aujourd'hui ;
- la guerre est une expérience humaine dévastatrice pour des gens comme eux ;
- Il ne faut pas oublier la guerre"¹⁵.

A la lecture de ce qui doit marquer les visiteurs à leur sortie du musée Canadien nous remarquons que les effets recherchés sont orientés et peuvent être très différents de ceux recherchés par le public, en arrivant au musée. Ces effets

recherchés sur le public auraient pu être contraires à ceux affichés (par exemple : montrer au public que la guerre n'a pas touché le Canada). Cela veut dire que selon son objectif, un même musée peut produire des effets différents sur son public : c'est le contenu muséal qui va déterminer la nature des effets sur le public.

II- Le contenu muséal

Par contenu nous désignons l'objet, la collection, sa présentation (enchaînement des objets et placement), le message qui le sous tend. En France, implanté au cœur de l'Hôtel national des Invalides, le Musée d'histoire militaire rassemble de nombreux chefs-d'œuvre de l'art militaire : "Le visiteur y découvre, entre autres, la troisième collection au monde d'armures et d'armes anciennes, environ 800 bouches à feu françaises et étrangères, des uniformes de toutes époques, une collection de modèles réduits qui offre une rétrospective complète des matériels en service dans l'armée de Terre française de 1550 à 1914 et près de 150 000 figurines historiques. Le fonds de peintures, sculptures, ordres, décorations et médailles est réparti dans les différentes salles du circuit historique du musée. La bibliothèque abrite le premier fonds iconographique français (environ 150 000 estampes, 5000 dessins et 40 000 photographies) sur l'uniforme, les emblèmes et l'armement. Les salles 1914-1918 retracent les phases du conflit et 2 000 m² de nouveaux espaces, ouverts au public depuis juillet 2000, sont consacrés aux collections et à l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Ils présentent la guerre sur tous les fronts"¹⁶.

2-1- Objet, présentation et message

C'est l'objet dont l'ensemble constitue la collection qui fait le musée. La collection muséale est répartie normalement en deux ensembles, une partie exposée au public et l'autre gardée en réserve. La présentation de la collection exposée au public doit répondre à un certain enchaînement, c'est ce que CAMARA appelle le fil conducteur¹⁷. En France comme au Canada nous remarquons que cet enchaînement suit l'évolution de l'histoire, qui est elle-même divisée en grandes étapes. Ces étapes sont matérialisées par de grands thèmes significatifs. Au Canada, ces grands thèmes sont choisis parmi un certain nombre de thèmes

¹⁵ - http://Museedelaguerre_ca - Le nouveau musée canadien de la guerre - vision.htm.

¹⁶ - <http://invalides.org>.

proposés par le comité d'exposition pour faire effet sur le public. Ces thèmes peuvent avoir une connotation publicitaire en ce sens qu'ils sont porteurs de sensation. Situés dans le prolongement de l'objectif du musée, ils doivent conquérir le public. Cet enchaînement se caractérise aussi par une matérialisation longitudinale sans interruption, de l'histoire militaire du pays. Ce choix de présentation, basé sur la chronologie de l'histoire, peut s'opposer à un autre type de présentation, basée sur la thématique. Une faiblesse du choix basé sur la chronologie de l'histoire est la difficulté de trouver les objets souhaités pour matérialiser certaines étapes importantes de l'histoire lointaine. Cette difficulté est souvent vite rattrapée par l'utilisation d'artefacts, d'effets personnels (s'agissant de personne), qui sont valorisés par le message. Dans un choix de présentation de l'histoire basée sur la thématique, ces difficultés de trouver les objets ne seraient pas aussi importantes ; en effet ce choix est centré sur le thème et son développement, l'objet venant en second pour renforcer la pertinence du thème ; A ce titre, on peut citer le thème "Femmes 'bâtisseurs' d'Afrique : récit de la femme africaine en devenir", où l'accent est mis sur les actions pour le développement à travers une série de thèmes, les objets venant en appoint de récit pour le concrétiser, le valoriser et le valider. Ces choix centrés sur le thème partent de ce qui peut être mobilisé comme objet pour remonter l'histoire. Ils présentent l'inconvénient de concerner un public réduit alors que l'objectif recherché, est d'étendre au maximum le public cible à travers le contenu muséal. Ce dernier choix, peut être préconisé dans les expositions temporaires, et peut constituer aussi une stratégie de recherche de collection. L'exposition chronologique, qui suit le fil historique, a le grand avantage de pouvoir concerner tout public et d'être facilement lisible par celui-ci. Cependant quelque soit le modèle choisi, le contenu notamment le message doit rester dans la réalité de l'histoire ; le contenu muséal quelque soit les impacts visés ne doit pas contredire l'histoire qui est souvent bien connue du visiteur, qui est plutôt à la recherche d'émotion et de sensation procurées par les témoins du musée.

Le message a un rôle très important dans le contenu muséal ; sans message le contenu ne serait pas lisible de la façon, même pour un public qui connaîtrait parfaitement l'histoire. Il peut être articulé directement à l'objet ou à des récits dramatiques, inhabituels ou importants donnant vie à l'objet. Ainsi qu'il est libellé dans l'exposé du musée canadien, il doit "attirer les visiteurs par des moyens qui les

¹⁷ - résultat des entretiens.

engagent personnellement et ne font pas entorse à l'histoire; les appels fragmentaires à l'émotion ne doivent pas triompher sur l'histoire, la chronologie ou la centralité des artefacts"¹⁸. Cela confirme également l'importance de la véracité des faits qui doit primer sur la recherche de l'émotion et du sensationnel. Il faut donc créer l'émotion sur le vrai parce que le public est supposé connaître le vrai.

Le message peut également être articulé autour d'activité para muséographiques ; en effet en France, le musée de l'Armée organise des études, travaux, expositions temporaires, manifestations culturelles ou éducatives ayant pour objet de faire connaître au public ses collections et le patrimoine militaire français. Outre les catalogues de ses expositions, le musée de l'Armée a entrepris, en 2000, la publication d'une série d'ouvrages généraux, à destination du public le plus large, en collaboration avec les Editions Plon. Le premier volume (2000), qui présente 100 trésors des collections, sera suivi au cours de la même année, par deux autres, sur l'Hôtel des Invalides et le tombeau de Napoléon 1^{er} ; enfin, une quatrième portera sur les collections des nouveaux espaces.

En 2000 également, le musée a lancé une nouvelle collection, les CERMA (Cahiers d'étude et de recherche du musée de l'Armée), destinée à la publication d'Actes de colloques, d'inventaires des collections, d'articles spécialisés¹⁹.

2-2- La spécificité militaire

La première spécificité du musée militaire émane même de la mission de cette institution. En effet les armées sont des institutions dont se sont dotés les états pour la défense de leur intégrité territoriale et leur souveraineté. Elles s'engagent à cet effet à l'occasion de conflits et guerres avec toujours des pertes en matériel mais surtout en vies humaines. Le musée d'histoire militaire est donc le lieu de rendre hommage à ceux qui se sont sacrifiés pour la nation, ceux qui sont tombés au front. Ceci peut constituer un réconfort pour les militaires engagés, une reconnaissance aux familles de ces militaires qui sont issus des différentes couches sociales, et une motivation pour la jeunesse. Il s'agit aussi de valoriser la profession de militaires, en levant les préjugés de divers ordres préjudiciables à ce corps.

¹⁸ - http://Museedelaguerre_ca - Le nouveau musée canadien de la guerre - Historique.htm.

La deuxième spécificité militaire, est que l'armée est une réalité que le public n'est pas censé connaître : les appréhensions du public sont partagées à propos de cette institution : Certains ont peur, d'autres n'aiment pas les militaires pour diverses raisons. Le musée est un cadre pour montrer la réalité de l'Armée, son ouverture vers la nation qui est la raison de son existence ; le musée doit aussi corriger les mauvaises idées que le public se fait de l'armée et du militaire.

Il est important que le musée réponde au cadre des valeurs cardinales militaires à savoir la discipline , la loyauté, la rigueur ; comme il est dit souvent dans le jargon militaire "tout doit être carré" dans le musée tout en restant attrayant. Cette manière de présenter peut sensibiliser en premier le militaire sur sa tenue ses attitudes et conduites aussi bien en ville comme en caserne.

III- La Gestion muséale

Pour mieux appréhender les techniques de conservation, d'exposition et d'animation qui caractérisent la gestion muséale, nous allons présenter successivement les facteurs déterminants de celle-ci. Il s'agit notamment de l'infrastructure muséale, du cadre institutionnel, des ressources humaines et financières.

3-1- Infrastructure

Elle a une importance capitale pour le musée puisque c'est lui qui abrite tous les espaces de réalisation de celui-ci. Son architecture détermine la qualité de l'organisation de l'exposition et celle de la conservation des objets. Nous pouvons distinguer deux types d'infrastructures : ceux réalisées spécialement pour abriter le musée et ceux occupées occasionnellement par les musées. A l'intérieur du dernier groupe certains bâtiments constituent en eux-mêmes un monument historique. Ceci est un grand atout pour le musée parce que, le site lui-même constitue un musée et procure de ce fait un public potentiel. Cependant il faut dire que ces infrastructures occasionnelles présentent un certain nombre d'inconvénients notamment en ce qui concerne la conservation des objets à l'exposition et à la réserve. En effet, comme ceux-ci ne sont pas conçus spécialement pour cet usage, leur architecture expose souvent les objets à la détérioration. Les inconvénients majeurs à ce niveau sont, l'exposition trop forte au soleil ou l'humidité des locaux ; si le bâtiment n'est pas un

¹⁹ - <http://invalides.org>.

monument protégé, des aménagements à l'intérieur de celui-ci peuvent permettre d'atténuer certains inconvénients. L'idéal des conditions d'exposition ne peut être obtenu que si l'infrastructure est réalisée spécialement pour abriter le musée ; dans ce cas, cette composante est incorporée au cours de l'étude architecturale. Si les anciens sites peuvent présenter un prestige, un attrait touristique particulier, il n'en demeure pas moins pour les nouveaux sites si l'étude architecturale de celles-ci est minutieusement élaborée. Le nouveau site n'aura pas toute l'histoire de l'ancien mais il peut avoir une architecture tout aussi attrayante et même plus significative, en rapport avec les missions et objectifs du musée. Dans ce rapport site occasionnel, nouveau site, c'est le dernier qui présente plus d'avantages puisqu'en matière de musée c'est la conservation de l'objet qui est primordiale. Ce choix est d'autant plus judicieux qu'il procure l'avantage de permettre une meilleure organisation de l'espace intérieur du musée. La difficulté majeure en ce qui concerne les nouveaux sites, est le coût très élevé de leur réalisation surtout en ce qui concerne les pays de sud, pour lesquels les musées ne constituent pas forcément une priorité. En outre ces pays à faibles revenus, ont souvent des choix économiques dictées par les institutions financières internationales. La réalisation d'un nouveau site même pour les pays développés, relève d'un choix politique. En France la réalisation des Invalides a été décidée par le roi Louis XIV. Les conditions économiques favorables de cette période renforcées par l'engagement du roi en faveur de la réalisation cette institution n'ont pas facilité la réalisation de celle-ci ; elle n'a pu être achevée que par ses successeurs. Il faut relever aussi que, l'importance des travaux a pu jouer sur les délais. Au Canada, le nouveau musée de la guerre en finition qui coûte quinze millions de dollars est un projet décidé au plus au niveau de l'état. L'engagement des autorités dépend souvent des objectifs politiques des musées. En Afrique avec souvent les économies qui sont tributaires des programmes d'ajustement, il est vraiment difficile de construire de nouveaux sites; il est de loin souhaitable de trouver un ancien site pour l'objet que de le laisser dans la nature. Ainsi lors d'un séminaire organisé par l'ICCROM pour les directeurs de musées de l'Afrique francophone, à Niamey (Niger) en juin 1990, un état des lieux a fait ressortir une inadaptation de la plupart des bâtiments parce que construits pour d'autres usages (palais royaux, anciennes résidences d'administrateurs coloniaux, fortifications militaires).

3-2- Cadre institutionnel ;

Le rôle du musée à travers le patrimoine national est primordial pour le développement social. Le musée est donc une institution d'intérêt général. Sa création nécessite cependant la considération des textes et lois en vigueur en la matière. Il est opportun que ces textes tiennent compte des conditions réglementaires pour assurer la viabilité du musée. En France on peut distinguer les musées publics des musées privés. Les musées privés sont à but lucratif et échappent d'un certain point de vue au contrôle de l'Etat. Tout objet qui entre dans un musée public devient une propriété de l'Etat. Les musées sont classés selon l'importance de leurs collections.

Au Canada, le Musée de la guerre est sous la direction du Musée des civilisations tandis qu'en France les invalides sont sous tutelle du ministre de la défense. Mais le plus important notamment en Afrique c'est l'absence de politique culturelle ; en effet les directives de la constitution ne sont pas souvent reprises en terme de politique culturelle d'où un manque de cadre réglementaire pour agir dans le domaine des financements, des ressources humaines et de la formation en muséographie.

Le patrimoine culturel est un témoignage des réalisations de l'humanité, une source de connaissance que chacun se doit de préserver et de transmettre aux générations futures.

Pourtant, chaque jour le patrimoine subit des menaces et des attaques : le pillages des sites archéologiques, le vol des objets dans les musées... Ces phénomènes connaissent une ampleur sans précédent. Aucun pays n'est épargné par ce fléau.

L'adoption du Code de déontologie de l'ICOM pour les musées, la mise en place d'inventaire systématique des collections et l'amélioration des normes de sécurité dans les musées, sont les outils que les professionnels utilisent pour se protéger contre le vol et le pillage.

Les instruments juridiques internationaux comme le deuxième Protocole de la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, dite convention de La Haye de 1954, la Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation l'exportation, et le

La Convention de l'UNESCO de 1970 n'a aucun effet rétroactif. L'application de la Convention entre en vigueur à partir de sa date de ratification par le pays.

La Convention UNIDROIT sur les objets volés ou illégalement exportés est complémentaire à la Convention de l'UNESCO. La disposition qui est peut-être la plus importante dans la Convention pose le principe selon lequel le possesseur d'un bien volé doit dans tous les cas le restituer. Cette règle oblige donc l'acquéreur à vérifier que le bien est rentré licitement dans le commerce sous peine de devoir le rendre.

Ces outils permettent de préserver le patrimoine culturel et par conséquent la mémoire de l'humanité. Ils sont une "arme" efficace dans la lutte contre le trafic illicite des biens culturels. Aussi, l'ICOM engage fortement ses comités nationaux à faire pression sur leurs gouvernements pour qu'ils ratifient ces deux conventions.

Enfin nous pouvons citer l'adoption de la Convention pour la protection du patrimoine immatériel et de la Déclaration sur la destruction intentionnelle du patrimoine culturel a eu lieu lors de la 32e session de la Conférence générale de l'UNESCO qui s'est déroulée du 29 septembre au 17 octobre 2003.

3-3- ressources humaines et financières ;

Le fonctionnement de tout musée exige la présence de conservateur dont le nombre et la qualification doivent être adaptés à la nature et à l'importance des collections à gérer. Le conservateur a pour mission essentielle la gestion administrative et scientifique des collections. L'importance des collections de certains musées exige la présence d'un personnel complémentaire spécialisé pour appuyer l'action du conservateur. Il est indispensable que ce personnel soit qualifié et que son choix se fasse sur avis ou accord du conservateur. Le musée public est organisé et financé par l'Etat ou les collectivités locales. Dans ce dernier cas, les dépenses en personnel sont entièrement à la charge de l'état.

Aussi bien en France qu'au Canada les musées d'histoire militaires reçoivent un appui financier important de l'Etat. Cependant le rôle joué par le club des amis du musée dans les deux cas est déterminant dans la recherche des financements. En Afrique, ce problème se pose de façon cruciale et le président Alpha Omar Konaré

disait, alors président de l'ICOM, que beaucoup de musées continuent de vivre en Afrique parce que financé par l'extérieur²⁰. Le rapport du séminaire organisé par l'ICCROM pour les directeurs de musées de l'Afrique francophone en 1990 au Niger confirme cet état de fait ; en effet ce rapport pose le financement des musées africains comme un facteur qui limite leur fonctionnement et la réalisation des activités programmées par celles-ci²¹. En Afrique les autres problèmes qui se posent sont : l'inexistence de corps des métiers dans le domaine du patrimoine culturel, l'absence de centre de formation adéquat, l'inadaptation des profils de formation de certains cadres supérieurs (formés dans de grand centres) aux réalités des musées africains, l'absence de filière de formation et de profil de carrière et le faible contenu en muséologie dans le cursus de la formation des conservateurs, par rapport aux autres spécialités connexes ;

3-4- Techniques de conservation, d'exposition et d'animation

La question de la conservation des objets est un sujet très vaste par l'étendu de la nature des objets qui peuvent être contenu dans un musée, et relève de la formation même des spécialistes. Assurer la conservation des spécimens peut consister à les protéger contre les processus de destruction tant physique que chimique, ou contre les moisissures et insectes nuisibles. La lumière du jour elle-même, si elle est forte peut agir sur les objets. Le conservateur du musée cherchera à présenter les objets au public sous un aspect qui rappelle autant que possible leur appartenance primitive : ce souci implique restauration et prévention de la détérioration. Cet aspect du travail des conservateur n'est guère connu de ceux qui sont étrangers à la profession. Les travaux de préparation et de conservation exigent une compétence et une expérience considérable pour résoudre les problèmes nombreux et complexes qui surgissent chaque jour et portent parfois sur les objets uniques et d'une valeur inappréciable. Deux objectifs sont essentiels en matière d'exposition des objets : le premier est de réaliser une décor pittoresque autour de l'objet et le second est d'introduire autant de détails que possible sur cet objet. Pour arriver à un tel résultat il est nécessaire d'avoir de connaissances approfondies sur l'objet. Ainsi, plus l'objet exposé comprendra des détails, plus il contribuera à enrichir les connaissances de l'observateur ; Cet art essentiel qui consiste à mettre en valeur

²⁰ - CAMARA Abdoulaye, 50^{ème} anniversaire de la revue présence africaine, p4.

²¹ - ibd.



les objets d'un musée et à bien les présenter, est une fonction essentielle du musée et du conservateur ; C'est elle qui détermine l'impact sur le public. Cependant une légère réaction s'est opérée récemment contre ces grandes expositions coûteuses et assez statiques, devenues si fertiles en détails qu'elles ne laissent aucune place libre à l'imagination du visiteur. Les expositions d'inspiration récente sont conçues pour provoquer la surprise et la curiosité, pour encourager le visiteur à découvrir lui-même intuitivement certains détails non livrés.

Pour le conservateur du musée, la façon dont les objets sont exposés est l'une des questions des plus importantes. Il peut en effet disposer de bons objets, mais s'il ne les expose pas de façon convenable avec art ses efforts resteront invisibles du public ; la disposition des objets doit être telle que chacun d'eux puisse être apprécié distinctement par le public sans être masqué par les objets voisins. Elle doit obéir à un certain ordre ; Il faut en effet viser à ce que l'élément inspire de la réflexion au public et lui suggère une certaine critique. Cela nécessite aussi de la part du conservateur une certaine connaissance de l'environnement et de la psychologie humaine.

Les musées se sont reconnus des devoirs envers le public celui de répandre la vérité dans la mesure où ils la connaissent et d'enseigner aux visiteurs isolés ou en groupe, venus par hasard ou pour des motifs précis, des notions nouvelles. Il est admis à présent que le musée doit encourager, par des expositions, le développement de la pensée. Ce qui est exposé doit susciter un premier mouvement de surprise suivi d'une vive curiosité, à laquelle il faut donner les meilleures réponses. L'effet de la représentation tridimensionnelle des objets sur la mémoire a fait du musée un instrument privilégié de l'éducation. Très longtemps l'enseignement avait eu le livre pour base avant que le musée ne cesse d'être seulement le lieu de conserver, mais de production de savoir et d'éducation dans un cadre attrayant et agréable. Ce moment a représenté un tournant essentiel dans l'évolution des musées. Dès lors les musées ont rivalisé d'efforts envers le public voulant à la fois instruire, recréer et élargir les connaissances du visiteur. L'aspect récréatif doit pouvoir élargir les possibilités de réactions affectives de l'individu à son milieu tout en libérant jusqu'à un certain point les soucis et les contraintes que fait peser sur lui son milieu environnemental. Tout musée vise à servir le public et son rôle à cet égard doit consister à en faire un meilleur public plus réfléchi et plus épanoui. D'où toute

exposition doit avoir comme objectif la variété des goûts pour toucher ceux qui s'intéressent aux sujets les plus spécialisés. Les musées dont on se souvient le mieux ne sont pas toujours les plus grands ni les plus riches ; c'est la qualité de la production des services qui est le plus déterminant dans un musée. Il est essentiel de rattacher ce qu'on veut enseigner à des notions déjà familières aux visiteurs ; il faut toujours en effet aller du connu à l'inconnu, lentement et progressivement pour suivre les processus mentaux qui sont généralement assez lents mais marqués par de soudaines intuitions. Le visiteur restera au musée parce qu'il veut bien, parce qu'il est intéressé et s'en ira lorsqu'il est ennuyé. De ce fait même pour les groupes disciplinés ou mobilisés on tiendra compte du seuil de saturation d'acquisition des connaissances et des émotions. L'organisation des expositions peut répondre à trois grandes catégories de public : d'une part, les enfants, les adolescents et d'autre part, les adultes mais aussi les spécialistes ou professionnels de musée. Le vocabulaire et la nature des objets présentés doivent répondre aux caractéristiques de ces groupes socio professionnels. Il est important de prévoir des traducteurs pour les visiteurs étrangers.

**PRESENTATION ET
ANALYSE DES DONNEES DU
MUSEE DES FORCES
ARMEES DU SENEGAL**

CHAPITRE TROISIEME :

**PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES DU MUSEE
DES FORCES ARMEES DU SENEGAL**

Le Sénégal est situé à la charnière de l'Afrique sahélienne et de l'Afrique tropicale, à l'avancée la plus occidentale du continent dans l'océan Atlantique. D'une superficie de 196 722 M², il est limité au nord par la Mauritanie, à l'est par le Mali, la Guinée, au sud par la Guinée Bissau, à l'ouest par l'Océan Atlantique avec une façade maritime de 500 Km. Sa capitale est Dakar. Le Sénégal a une population estimée à 9,8 millions d'habitants (2001). C'est un Etat laïc, indépendant depuis 1960, gouverné par un régime présidentiel pluraliste. La langue officielle est le français. Les langues nationales sont le Wolof, le Pular, le Sérère, le Diola, le Malinké, le Soninké, et " toute autre langue nationale qui sera codifiée". Le principe de la république est le "gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple" et sa devise "un peuple un but une foi"

La préhistoire et l'histoire du Sénégal sont richement documentées grâce à de nombreuses recherches qui ont bénéficié de l'impulsion donnée par l'installation du siège de l'Institut Fondamentale d'Afrique Noire (IFAN) anciennement Institut Français d'Afrique Noire à Dakar.

En plus de cela le Sénégal bénéficie d'une richesse culturelle naturelle que constitue l'île de Gorée. Cette petite île, située à 4km à l'ouest de Dakar, était le lieu d'embarquement de plusieurs millions d'africains vers l'Amérique pour la plupart, où : *ils devaient travailler dans les plantations et servir comme des esclaves.*

D'un point de vue strictement historique, le premier musée du Sénégal à vu le jour à Saint-Louis en 1863, alors capital de la colonie du Sénégal²². Si l'histoire de la muséologie peut être taxée de récente au Sénégal, elle est relativement ancienne pour l'Afrique. Ainsi le Sénégal possède un patrimoine muséal à citer : dix sept (17) musées au sens strict du terme ; n'empêche que le Sénégal ne dispose à ce jour d'un musée national.

En ce qui concerne particulièrement notre étude le Sénégal a été le foyer de l'armée coloniale ; en effet la loi de 1900 a créé l'armée coloniale et dotée l'AOF de

²² - DAYNES, Sophie, 2003, p 15.

structures militaires²³. C'est cette Armée qui va dans une première phase soutenir la conquête et l'occupation coloniale et par la suite se mettre au service de l'autorité administrative coloniale. Cette Armée éclatera aux lendemains des indépendances pour donner les nouvelles Armées des pays de l'ancienne AOF.

I- Présentation du musée des Forces Armées du Sénégal

1-1- L'armée sénégalaise

Créées au lendemain d'une indépendance paisiblement voire généreusement acquise à l'instar des autres Armées des pays de l'AOF, les Forces Armées du Sénégal s'enracinent profondément dans le terroir et dans le passé. Leur histoire est empreinte de courage et d'abnégation du soldat Sénégalais.

Ainsi dès Août 1960, la République du Sénégal mettait sur pied les instruments de sa défense : une Force Armée Nationale était créée. Elle était en fait une opération de transfert des militaires de l'Armée coloniale vers l'Armée Nationale. La Nouvelle République naissante suite à l'éclatement de l'AOF avait besoin de sécuriser la nouvelle souveraineté nationale ; ce qui va entraîner d'emblé un déploiement de l'Armée sur toute l'étendue du territoire national.

Dans son évolution l'Armée a connu trois époques essentielles :

- 1960-1972, C'est la période de la gestion de l'héritage colonial, tant par la nature de ses personnels que par celle de ses matériels ;
- 1972-1980, elle sera celle des grandes créations, de la modernisation des matériels et de la formation ;
- de 1989 à nos jours, elle sera celle du renforcement et de la maturité des Forces Armées.

En même temps que cette montée en puissance opérationnelle, on assistait à leur participation aux activités socio-économiques de la Nation. Très tôt les Forces Armées se sont distinguées dans des actions diverses à travers ses services spécialisés tels que la Gendarmerie, le Génie militaire, l'armée de l'Air, la Marine Nationale et le grand service de santé des Armées.

²³ - DAYNES, Sophie, 2003, p10.

1-2- Le musée des Forces Armées du Sénégal

1-2-1- Historique

Depuis le début des années 80, il a été souvent évoqué au sein des Forces Armées, l'idée de réaliser un musée militaire.

En 1993, lors de la création de la Direction de l'Information et des Relations Publiques des Armées (DIRPA), il a été institué au sein de ladite Direction, une Division Musée Archives, ayant pour mission de piloter le projet du musée. Il a «été donné mission à cette Division de piloter le projet de musée. C'est dans cette perspective que cette Division a réalisé en 1995, une exposition sur le thème " Les Jàmbaar (appellation générique de soldat en Ouolof, qui traduit le courage et l'abnégation) d'hier et d'aujourd'hui". C'était un essai avec des moyens rudimentaires et une organisation modeste. Mais cette exposition par son succès a conduit les organisateurs à la faire tourner à l'intérieur du pays ; ainsi, l'exposition qui était prévu à Dakar seulement pour deux semaines a été déplacée à l'intérieur du Pays notamment à St Louis, Kaolack et Tambacounda.

Mais c'est réellement à partir de Juillet 1996, avec la nomination du Général Lamine Cissé, comme Chef d'Etat Major Général des Armées (CEMGA) que le projet du musée va être activé.

En Juillet 1996, le projet de musée qui était en l'état prend un coup de fouet ; Il reçoit l'appui de la coopération militaire française par l'arrivée d'un conseiller technique en la personne de monsieur Pierre ROSIERE. Sous son action le musée reçoit l'appui des organismes du patrimoine et des musées des Armées françaises.

L'action conjuguée du conseiller technique et des partenaires nationaux a conduit à l'élaboration de projet de statuts juridiques ainsi qu'un projet de décret portant création et organisation du musée. Ce dernier a été signé le 03/11/1997 sous le numéro 97/1097/PR/MFA consacrant ainsi la naissance du musée.

Le musée des Armées a pour mission de collecter, conserver, diffuser le patrimoine historique et culturel national et international dans le domaine militaire.

Le site actuel du musée est situé au 75 boulevard de la république dans un bâtiment colonial construit en 1927 et comprenant deux niveaux :

Le rez-de-chaussée comprend trois parties : Une partie est réservée à l'administration du musée, la deuxième partie abrite une salle d'exposition du produit de la symbolique Nationale et l'autre est un embryon de la bibliothèque du musée.

Le premier étage reçoit l'exposition sur le thème "les tirailleurs sénégalais des origines à nos jours" depuis Avril 2003.

Le deuxième étage qui est à aménager sert de salle de réserve.

Dans la foulée de la prise des textes juridiques et réglementaires créant et organisant le musée, il fut constitué un comité scientifique, comprenant les différents Corps des Armées et de la Gendarmerie, la Direction des musées de l'IFAN, le Département d'Histoire de l'Université de Dakar, la Direction des Archives Nationales et les personnalités choisies pour leur compétence et leurs connaissances particulières.

A partir de ce comité, trois commissions d'études des collections furent instituées et à chaque commission fut attribuée un thème d'étude :

1-les Armées des grands empires, les Armées des royaumes sénégalais et les résistances à la pénétration coloniale.

2-les Armées coloniales, notamment les troupes noires et leur participation à l'expansion française.

3- les Forces Armées sénégalaises de l'indépendance à nos jours, leur participation au développement.

Dans l'objectif de donner au futur musée un site à la hauteur de son ambition un terrain a été réservé pour sa construction. En attendant cette réalisation une stratégie d'acquisition des objets qui permet un bon fonctionnement du musée actuel, est mise en œuvre. Certains objets proviennent d'autres musées militaires ou civils et sont l'objet d'un dépôt. En outre des reconstitutions ou copies sont réalisées pour compléter la présentation des expositions.

Ce musée des Forces Armées est le premier musée d'histoire militaire en Afrique noire. Il a pour intention, de mettre en valeur les Armées Traditionnelles de l'Ouest Africain, les troupes coloniales en Afrique et sur les territoires extérieurs, ainsi que

Le rez-de-chaussée comprend trois parties : Une partie est réservée à l'administration du musée, la deuxième partie abrite une salle d'exposition du produit de la symbolique Nationale et l'autre est un embryon de la bibliothèque du musée.

Le premier étage reçoit l'exposition sur le thème "les tirailleurs sénégalais des origines à nos jours" depuis Avril 2003.

Le deuxième étage qui est à aménager sert de salle de réserve.

Dans la foulée de la prise des textes juridiques et réglementaires créant et organisant le musée, il fut constitué un comité scientifique, comprenant les différents Corps des Armées et de la Gendarmerie, la Direction des musées de l'IFAN, le Département d'Histoire de l'Université de Dakar, la Direction des Archives Nationales et les personnalités choisies pour leur compétence et leurs connaissances particulières.

A partir de ce comité, trois commissions d'études des collections furent instituées et à chaque commission fut attribuée un thème d'étude :

- 1-les Armées des grands empires, les Armées des royaumes sénégalais et les résistances à la pénétration coloniale.
- 2-les Armées coloniales, notamment les troupes noires et leur participation à l'expansion française.
- 3- les Forces Armées sénégalaises de l'indépendance à nos jours, leur participation au développement.

Dans l'objectif de donner au futur musée un site à la hauteur de son ambition un terrain a été réservé pour sa construction. En attendant cette réalisation une stratégie d'acquisition des objets qui permet un bon fonctionnement du musée actuel, est mise en œuvre. Certains objets proviennent d'autres musées militaires ou civils et sont l'objet d'un dépôt. En outre des reconstitutions ou copies sont réalisées pour compléter la présentation des expositions.

Ce musée des Forces Armées est le premier musée d'histoire militaire en Afrique noire. Il a pour intention, de mettre en valeur les Armées Traditionnelles de l'Ouest Africain, les troupes coloniales en Afrique et sur les territoires extérieurs, ainsi que

les Forces Armées sénégalaises depuis l'indépendance et leurs nombreuses missions dans le monde.

1-2-2- Organisation et fonctionnement

Le décret N° 97/1097/PR/MFA du 03 Novembre 1997 en son article 13 Bis dispose que " La direction du musée des Forces Armées a pour mission de collecter, de conserver et de diffuser le patrimoine historique et culturel national et international intéressant les Forces Armées.

La Direction du musée est articulée en trois divisions :

- La division historique ;
- la division technique-restauration ;
- la division gestion et exposition.

Elle dispose d'un conseil scientifique dont la composition est fixée par Arrêté du ministre chargé des Forces Armées".

C'est le décret N°97-1185/PR/MFA qui fixe l'organisation et le fonctionnement de la direction du musée des Forces Armées. Ce décret est organisé autour de trois titres :

- Le Titre I reprend l'organisation et les missions du musée citées plus haut et met à la disposition du musée un conseil scientifique ;
- le Titre II comporte les attributions des grandes divisions, leurs articulations et les attributions de chaque échelon. Il donne en outre de façon sommaire la composition du conseil scientifique.
- le Titre III comporte les dispositions finales ; il fixe notamment les conditions de réalisations du Texte d'emploi et de Dotation (TED), du règlement intérieur et les textes fixant les modalités pratiques de fonctionnement du musée ; il ouvre l'utilisation des recettes générées par les activités du musée à la Direction pour améliorer les conditions de travail.

Pour la réalisation des expositions programmées par le comité scientifique, le musée fait recourt essentiellement à trois sources de financement :

- le Ministère chargé des Forces Armées qui prend en charge financièrement le tiers du coût du projet ;
- l'Association des amis du musée qui supporte le maximum du restant des charges ;
- les sponsors qui apportent ponctuellement leur soutien au projet en fonction de leur motivation. A titre d'exemple, la dernière exposition sur le thème " les tirailleurs sénégalais des origines à 1919" qui a coûté vingt cinq millions (25 000 000 FRS) de francs. Le Ministère des Forces Armées a contribué à hauteur de Cinq millions (5 000 000 FRS) de francs.

Dans le domaine des ressources humaines le musée des Forces Armées dispose d'un effectif dix (10) personnes pour son fonctionnement : le Directeur du musée, l'officier adjoint et le personnel d'accompagnement au nombre de huit (08). Ce personnel qui est insuffisant pour assurer les tâches de fonctionnement a été formé dans le tas pour les besoins de la cause.

Au stade actuel du développement du musée l'organisation exige un personnel qualifié d'un effectif de trente sept (37) personnes. Cette situation exige en outre la création d'une division animation en son sein.

En attendant la formation d'un personnel qualifié en nombre suffisant pour assurer le bon fonctionnement du musée, les tâches des divisions sont réparties entre le Directeur et l'officier adjoint ; quant aux tâches de réalisation, le Commandant Manga assure la formation du personnel d'accompagnement en connaissances élémentaires, nécessaires pour le fonctionnement du service (accueil des visiteurs, manipulation, entretien, animation).

1-2-3- les expositions

La première exposition " les Jàmbaar d'hier et d'aujourd'hui" qui présente l'histoire du soldat sénégalais jusqu'à nos jours a été, comme dit plus haut, une exposition expérimentale. A la suite de celle-ci trois grandes expositions ont marqué l'histoire du musée ; ce sont notamment les expositions sur les thèmes des Spahis sénégalais à la Garde Rouge, de la symbolique Nationale et les tirailleurs sénégalais des origines à 1919.

1-2-3-1- Des Spahis Sénégalais à la Garde Rouge (Décembre 1997)

Le terme Spahis dérive de la langue turque et signifie cavalier. C'est en fait à l'origine le nom attribué aux cavaliers de l'empire Ottoman qui du 13^{ème} au 18^{ème} siècle. Au cours de cette période, cet empire grâce à ces cavaliers, domine l'ensemble du moyen Orient, une partie de l'Europe Centrale et de l'Afrique du Nord.

La conquête d'Alger par les Turcs s'accompagne de la création d'une cavalerie aux ordres du Dey qui assure la défense de la Régence. Peu après le débarquement des Français à Alger le 14 Juin 1830, Yussuf propose de lever des cavaliers pour combattre à leurs côtés. Le 10 septembre 1834 est créé le corps des Spahis réguliers, qui est l'origine de toutes les unités Spahis de l'Armée française.

Les premiers Spahis arrivent à Saint Louis au Sénégal en 1843 et constitueront l'Armée de la conquête coloniale.

En 1928, l'escadron de spahis se transforme en Escadron Monté de la Gendarmerie Nationale. En 1960, à l'indépendance, il devient la Garde présidentielle ou Garde Rouge. L'exposition retracera l'épopée et le parcours éloquent de cette unité originale.

1-2-3-2- La Symbolique nationale (1999-2000)

La Symbolique Nationale comme le président Abdoulaye Wade le dit « est une documentation de première importance sur le Sénégal ; il regroupe nos différents symboles dans une contexture haute en couleur et agréable à consulter ». Une partie de cette exposition est actuellement montée au musée ; elle présente les emblèmes allégoriques de la République du Sénégal, les différentes décorations dans l'ordre national, y compris toutes les décorations qui existent au sein des corps militaires, para militaires et les autres corps spécialisés. Cette œuvre fouillée s'ouvre sur les personnages civils et militaires qui ont incarné et qui incarnent la Nation et par une iconographie bien agencée qui présente les hauts lieux de la Nation en montrant comment celle-ci se construit chaque jour. Cette présentation est aussi comme un faisceau lumineux sur le mémorial du quartier Dial Diop, panthéon militaire, où sont gravés en lettres d'or, les noms de ceux qui sont tombés au front pour la Nation. Ces personnages illustres qui sont présentés dans cette exposition sont l'actuel Chef de l'Etat, les anciens Chef d'Etat du Sénégal, les hommes politiques chevronnés, les

chefs traditionnels et religieux mais aussi les hommes dont la sueur et le sang, sous l'uniforme français ou sénégalais, ont tracé les contours de l'histoire du pays.

1-2-3-3- Les tirailleurs sénégalais, des origines à 1919 (Avril 2003...)

Le produit de cette exposition temporaire a été recyclé en un programme muséographique et muséologique. Cette exposition retrace le fil conducteur d'une vie de soldat d'un tirailleur appelé Samba, qui apparaît sous la forme de mannequins de la taille d'un homme à travers la reconstitution contextuelle grandeur nature qui donne de l'animation à ce parcours. Une phase de combat a été littéralement reconstituée dans ce parcours de Samba avec une mise en évidence d'une tranchée avec toutes ses composantes. On peut ainsi suivre facilement Samba après son recrutement, à travers ses premières campagnes coloniales (Sénégal, Haut Sénégal-Niger 'Mali actuel', Maroc), ses promotions aux grades, son passage dans les tranchées lors de la Grande Guerre, pour se terminer par ses jours de gloire. Cette exposition montre comment le peuple s'est sacrifié pour ces guerres non seulement à travers ses fils qui ont combattu, mais également à travers la famille qui a toujours accompagné le tirailleur à travers ses campagnes jusqu'en 1913.

1-2-4- la collecte

Depuis sa création, le musée des Forces Armées n'a pas de politique de collecte officialisée par la prise de textes réglementaires. L'essentiel des objets collectés proviennent de dons et des produits des expositions temporaires déjà réalisées. Ces objets dont l'essentiel est constitué de tableaux iconographiques peuvent être classés en trois groupes selon les matériaux dans lesquels ils sont faits : organiques, inorganiques, composites (dominance métal). Ces objets en 1999 étaient au nombre de 135. La collecte se fait suivant une politique officieuse, en ayant un regard sur le contenu muséal défini par le comité scientifique. Cette politique de collecte est accompagnée d'un document complet qui décrit la phase pratique de la collecte ; cette phase pratique qui devait être mise en œuvre depuis 1999 n'a pas encore vu le jour. Le commandant Manga donne une double explication à ce retard :

- Premièrement la période de la mise en œuvre a coïncidé avec celle des élections présidentielles ;

- ensuite cette stratégie de mise en œuvre s'est avérée improductive.

Les informations sur la réserve constituée depuis la création du musée n'étaient pas mises à jour au moment de l'étude, ce qui oblige à considérer les statistiques qui existent et qui date de l'étude du Commandant Manga en 1999 dont il a été fait cas plus haut ; Il faut ajouter à cela le produit des différentes expositions temporaires dont une partie est gardée en réserve.

1-2-4-1- La politique classique de collecte

Si la création du musée est matérialisée par la prise de textes réglementaires à cet effet, il n'en demeure pas moins que son existence est tributaire du contenu muséal. En effet et comme le dit le MANGA dans son mémoire de fin de cycle dont le thème est "Pour une approche politique de collecte : cas du musée des Forces Armées sénégalaises", la notion de musée est liée de façon indéfectible à celle des collections : il n'existe pas de musée sans collections²⁴. La collecte est donc primordiale et préalable à tout autre action dans un musée ; tout musée doit posséder une politique Générale de développement de ses collections qui constituent à la fois une base pour son activité d'ensemble et une source de renouvellement d'intérêt pour le public²⁵.

1-2-4-2- Les difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées sont d'abord d'ordre institutionnel, absence de politique officielle de collecte. Cette situation s'accompagne d'un manque d'adhésion de certaines autorités militaires pour le Musée des Forces Armées. Ensuite le caractère militaire de la structure ne favorise pas la communication et les échanges avec les autres partenaires potentiels. Enfin, il y a les difficultés que connaît la plupart des musées à savoir, l'insuffisance des moyens financiers, des ressources humaines qualifiées, l'exiguïté et l'inadaptation du bâtiment.

²⁴ - MANGA, Alexis, 1999, p 23.

²⁵ - Direction des Musées de France, Faire un musée, p12.

1-3- Les projets du musée

1-3-1- Le projet de politique de collecte

1-3-1-1- Préambule

Une politique de collecte a pour but d'enrichir et d'équilibrer les collections du musée en fonction de sa vocation

Politique de collecte ou d'enrichissement des collections doit obéir à un programme méthodique établi sur plusieurs années (5à10 ans) en tenant compte de la mission du musée. Cette politique est fonction du programme scientifique du musée qui définit l'ensemble des domaines concernés et les limites géographiques de son activité.

Une politique de collecte est consignée dans un document d'orientation, administratif et juridique. Ce document définit les grandes lignes et les phases aboutissant à la constitution des collections de musée. Il doit faire ressortir les éléments suivants :

- les domaines de recherche sous le contrôle du comité scientifique
- la forme des documents et objets à collecter ;
- les conditions d'acquisitions ;
- et la destination des objets après la collecte.

1-3-1-2- Vision Globale

La politique de collecte vise l'affirmation de l'identité culturelle des Forces Armées sénégalaises par la sauvegarde et la protection de son patrimoine culturelle.

1-3-1-3- Objectifs

1- Objectifs Généraux

Ils découlent des objectifs généraux de l'ICOM et l'UNESCO en matière de protection et de diffusion des biens culturels notamment :

- protéger le patrimoine culturel ;

- préserver la diversité culturelle ;
- éduquer la société par la recherche et la diffusion des témoins matériels de l'homme et de la nature.

2- Objectifs spécifiques à l'Armée

Doter le musée des Forces Armées d'un document administratif et juridique lui permettant de :

- recueillir et rassembler les biens culturels relevant des Forces Armées ;
- constituer les collections du musée ;
- conserver ces collections.

3- Objectifs à long terme

- Accroître l'intérêt des sénégalais pour les musées
 - Créer un cadre de délectation et d'éducation tant pour les militaires que pour les civils ;
 - Valoriser le patrimoine des Forces Armées sénégalaises et africaines ;
- Faire du musée un centre d'étude d'histoire militaire.

4- Objectifs à court terme

- Accroître la collection du musée ;
- Permettre une meilleure représentativité des objets selon les différents termes ;
- Permettre d'organiser des visites éducatives destinées à différents publics ;

5- Méthodologie et Activités

Pour atteindre ces objectifs la politique de collecte doit être annexé d'un document de collecte qui fixe les limites et les règles de la collecte. Ce document traitera du contenu des points suivants :

- La sensibilisation des populations

- La collecte
- La documentation
- La conservation.

6- Les résultats attendus et leurs impacts sur le programme de développement du musée

Les résultats attendus n'ont pas été exprimés dans ce projet de politique de collecte ; il en est de même pour les impacts de la mise en œuvre de cette politique sur le programme de développement du musée. Ces deux aspects sont très importants voire déterminants dans le suivi évaluation des projets et valident en outre leur crédibilité.

1-3-2- Les autres projets et les relations de partenariats du Musée des Forces Armées

Le Musée des Forces Armées qui est encore jeune, va axer sa stratégie de développement autour d'un certain nombre de projets qui sont les suivants :

- Les projets d'exposition : La geste d'Alboury et de Lat Dior (héros nationaux), l'épopée d'EL Hadj Omar ;
- le projet de construction du nouveau musée ;
- le projet de création de Centre d'Etudes de l'Histoire Militaire de L'Afrique Occidentale (CEHMAO).

Pour la réalisation de ses projets, les partenaires potentiels du musée des Forces Armées sont : Le Ministère de la Culture, la Mission française de coopération, l'Association des Amis du Musée, le Conseil International des Musées (ICOM), l'Ecole du patrimoine Africain (EPA) le Conseil Africain des Musées (AFRICOM), le Centre International d'Etudes pour la Conservation et la Restauration des biens Culturels (ICCROM), Le West African Museums Programme (WAMP). La nature des relations avec ces partenaires potentiels est assez diversifiée. Au stade actuel, les relations du Musée des Forces Armées avec les structures comme ICOM, l'AFRICOM, ICCROM, WAMP sont essentiellement des relations d'affiliation. L'EPA par contre a déjà appuyé la réalisation de programmes de formation au profit du

Musée des Forces Armées ; A coté du Ministère de tutelle, le Ministère de la Culture apporte son appui technique au musée ; Les partenaires "actifs" du musée sont la mission française de coopération et l'Association des Amis du Musée dont les actions sont indispensable à la vie du musée. Il existe cependant des possibilités non encore explorées d'avoir des financements avec certaines structures ; le WAMP par exemple dont la mission principale est de contribuer au renforcement des capacités et assister les musées et institutions assimilées en Afrique de l'ouest peut apporter un appui substantiel au programme de développement du musée des Forces Armées.

II- Analyse des données du musée des Forces Armées du Sénégal

L'effectif annuel des visiteurs donnés par les statistiques présente des irrégularités qui peuvent être expliquées par le caractère temporaire des expositions. Les statistiques relevées portent sur l'exposition "la symbolique nationale de 1999 à 2000". Les moyens d'informations utilisés sont la publicité à travers les medias. En outre des contacts ont été pris avec des inspecteurs d'académie de Dakar pour favoriser la participation des écoles primaires et secondaires à la visite du musée. Le musée des Forces Armées Sénégalaises, à partir de la jeune expérience qu'il a acquise grâce à l'organisation de ses trois expositions, n'a pas mené d'enquêtes approfondies au niveau du public, mais il est à mesure d'évaluer sa fréquentation²⁶; Les groupes qui ont été identifiés pour les besoins de la statistique étaient d'une part les africains et d'autre part les non africains et parmi eux les scolaires, les adultes et les étudiants. La population militaire n'a pas été spécifiquement catégorisée ; il faudrait une sensibilisation surtout dans le milieu militaire, parce qu'il faudrait que les militaires d'abord apprennent à connaître leur musée²⁷. Le musée a reçu en moyenne 1400 visteurs par mois de janvier à mai 2002 soit un total de 7500 visiteurs

A ces statistiques s'ajoutent celles de l'exposition "les tirailleurs sénégalais des origines à 1919" qui a connu une participation au moins égale au double de la précédente, mais comparée aux autres musées, une telle fréquentation ne permet pas de déduire que le public présente un intérêt particulier au musée. Cette fréquentation peu tout aussi être due au fait que ce musée est une nouvelle structure au Sénégal. Il convient mieux d'analyser la fréquentation du musée en

²⁶ - DAYNES, Sophie, 200, p34.

considérant le cadre des expositions temporaires, ce qui permet d'apprécier à juste titre la participation du public. L'engouement suscité par le public pour ces expositions permet au conservateur d'être optimiste quand à l'intérêt que ce public porte à cette nouvelle institution. Les entretiens menés auprès de dix (10) décideurs militaires montrent un intérêt de ceux-ci pour ladite institution. Pour eux le musée est un cadre d'intégration de l'Armée avec le peuple ; Le musée pourra ainsi véhiculer une image positive de l'Armée qui est souvent incomprise de la population parce que mal connue.

2-1- Les missions principales et le Rôle du musée des Forces Armées

Le Décret 97-1187/PR/MFA du 26 Novembre 1997 fixe les missions du musée des Forces Armées du Sénégal comme suit : collecter conserver et diffuser le patrimoine historique et culturel, National et International. Pour accomplir ses missions le musée dispose d'un conseil scientifique. Pour l'ICOM le musée a pour mission de faire des recherches concernant les témoins matériels de l'homme et de son environnement, acquérir ceux-là; les conserver, les communiquer et notamment les exposer à des fins d'études, d'éducation et de délectation. Il faut remarquer que les missions du musée des forces armées du Sénégal répondent parfaitement à ceux de l'ICOM.

Pour toute société , il existe un temps de l'histoire qu'il importe de considérer pour bien cerner l'émergence, l'empreinte, puis la disparition de formes qui déterminent, à un moment donné, la réalité sociale.

Le musée doit d'abord présenter la réalité de l'Armée dans toutes ses composantes (toutes les Armées ou entités qui la composent et tout le matériel utilisé, de la chaussure au béret et du couteau baïonnette à l'avion de combat en passant par les engins lourds).

Le musée doit ensuite commémorer les anciens soldats et tous ceux qui se sont sacrifiés directement ou indirectement pour le pays.

Le musée doit en outre présenter toutes les facettes de la guerre qui sont généralement considérées comme négatives; il doit montrer la réalité de la guerre sur toutes ses facettes au public. Au Canada, le musée présente la guerre comme

une expérience à la fois brutale tant pour les soldats que pour les civils, pour ceux et celles qui ont été tués, blessés, psychologiquement ébranlés et pour ceux et celles qui, éprouvés pleurent leurs proches. Il analyse pourtant cette activité comme étant intrinsèquement destructrice mais aussi source d'héroïsme, d'abnégation et de geste d'une extraordinaire bonté ; en cela elle sert à protéger les mêmes libertés qu'elle met en péril.

En France le musée d'histoire militaire accorde une importance primordiale à la présentation de la guerre sur toutes ses facettes.

Au Sénégal du fait que la configuration du musée n'est pas achevée cette réalité de la guerre n'est pas exorbitante au musée des Forces Armées. Cependant à travers l'exposition "les tirailleurs Sénégalais des origines à 1919" le courage du soldat Samba est mis en évidence sur son parcours pendant toute sa carrière. Il symbolise le soldat d'hier qui s'est sacrifié pour la France, l'Afrique Occidentale Française et le Sénégal particulièrement. Un observateur attentif peut lire à travers la présentation des tranchées dans le parcours de Samba, la difficulté de la guerre et l'importance des sacrifices consentis par le militaire. La présentation en second plan de la famille de Samba qui l'accompagne à travers ses campagnes et la preuve que le sacrifice pour la guerre concerne toute la nation.

La conduite des opérations militaires, les expériences des hommes et des femmes au combat les tactiques qui mènent au sacrifice des vies militaires, les droits humains, la technologie militaire, l'histoire de l'essor de la médecine, la situation des prisonniers de guerre, des orphelins des veuves de guerre, les réfugiés sont autant de perspectives pour présenter au public sous un angle personnel toutes les facettes de la guerre et les contextes politique et stratégique qui la justifient.

Le musée est aussi un lieu d'éducation des enfants de façon générale et des scolaires particulièrement. On constate en effet, aux musées des Forces Armées du Sénégal, un fort taux de présence des scolaires à travers les statistiques. Ces visites selon le conservateur ont été initiées à la demande des écoles ; Mais on remarque qu'il n'existe pas encore de programme éducatif élaboré pour les enfants au musée. Cela est dû à la jeunesse du musée qui n'a pas encore fini de se structurer. A ce propos Stanislas ADOTEVI préconise depuis 1974 de faire du musée un instrument de connaissance en accueillant les scolaires au musée d'une part et déplaçant le

musée à 'école d'autre part'²⁸ ; cette suggestion est renforcée par celle de Michèle Guigue DURING, quand elle dit que "la complémentarité de l'école et du musée , tous deux parties prenantes du système éducatif s'impose comme une évidence : le projet pédagogique de l'enseignant et de l'animateur doit intégrer la visite des lieux culturels"²⁹. Nonobstant toutes ses considérations l'enfant est à la fois le public le plus vulnérable et le plus intéressant pour le musée. En effet, c'est lui la société, le militaire de demain, de ce fait c'est à lui que s'adresse le musée, en ce sens que c'est lui qui portera davantage les valeurs que l'adulte, au profit des générations futures. En outre de part sa curiosité et sa soif d'apprendre, il est plus intéressé par le musée que les autres membres de la société ; enfin il est facilement mobilisable à travers des structures informelles comme les associations et groupes d'âge et celles formelles comme l'école. Il faut noter que de nos jours avec la tendance à centré l'action éducative sur les besoins de l'enfant notamment sur le plan familial, celui-ci est ainsi constamment au centre des préoccupations de la famille, du programme familial ; en raison de cela, il peut contribuer à amener toute la famille au musée surtout si une bonne communication est développée par le musée dans cet objectif. C'est la stratégie utilisée en Europe à l'occasion des grandes activités des musées. Le musée est enfin un cadre de recherche pour le étudiants, historiens et chercheurs.

Au Canada, une des principales fonctions du Musée de la guerre consiste à interpréter et à faire connaître le patrimoine militaire. Avec la popularité de la série actuelle des programmes éducatifs, le musée mobilise un grand nombre d'enfants canadiens et étrangers. Le Musée se trouve néanmoins limité par son manque de salles de classe et de moyens de diffusion électronique. Le Musée canadien de la guerre possède la plus grande bibliothèque et le plus grand nombre d'archives militaires au Canada et permet de mener des recherches pour les personnes intéressées par l'histoire militaire du Canada.

Le public manifeste un intérêt croissant concernant le rôle de l'histoire militaire dans l'établissement de la place qu'occupe le pays sur la scène internationale. Cet engouement, plus que tout autre chose, permettra d'honorer celles et ceux qui ont tant donné au cours de l'histoire militaire du Canada. Il est un hommage au passé

²⁸ - DAYNE, Sophie, p17.

²⁹ - Recherche action en animation, p77.

militaire et aux énormes sacrifices et aux efforts fournis par l'ensemble des Canadiens et Canadiennes en temps de guerre, de même qu'il reconnaît la liberté et la démocratie dont ce peuple bénéficie, grâce aux sacrifices consentis par les hommes et les femmes qui ont servi le pays. Le public Sénégalais et international peut tout aussi manifester un intérêt soutenu pour le musée des Forces Armées du fait du rôle militaire joué par le Sénégal dans l'histoire militaire de l'Afrique occidentale, et par la place de choix que cela lui a procuré sur la scène internationale. Cela se justifie d'ailleurs par le potentiel muséal et touristique énorme que possède le Sénégal et qui fait de lui le carrefour touristique de l'Afrique de l'Ouest.

2-2- La structure du musée des Forces Armées du Sénégal

La Direction du musée comporte actuellement trois divisions : La division historique, la division technique-restauration, la division gestion et exposition. Le conservateur du musée a exprimé la nécessité de créer une quatrième division, la division animation au sein du musée pour mieux répondre aux attentes du public. Celui-ci présente le nouveau musée des Forces Armées du Sénégal sous la structure suivante : trois salles d'exposition permanentes répondant à trois grands thèmes, une salle d'exposition temporaire, une réserve, une bibliothèque, une partie administrative, un espace animation et une boutique. La bibliothèque dont l'existence ne ressort pas dans les textes de création du musée est déjà opérationnelle. Elle répond à un grand projet du musée des Forces Armées dont elle est l'embryon il s'agit du Centre Historique d'Etudes Militaires de l'Afrique de l'Ouest.

2-2-1- Le contenu du musée des Forces Armées du Sénégal

Le contenu muséal est actuellement, essentiellement constitué comme nous l'avons dit de l'exposition temporaire : "Les tirailleurs sénégalais des origines à 1919". En outre il faut citer le produit des précédentes expositions temporaires et la réserve constituée par d'autres stratégies classiques de recherche. Le contenu muséal doit se dessiner depuis la politique de collecte et tout musée vivant possède également un programme général de développement de ses collections qui constitue à la fois une base de son activité d'ensemble et une source de renouvellement d'intérêt de son public³⁰. La politique de collecte est une composante du programme

³⁰ - Direction des musées de France, Faire un musée, p12.

de développement du musée. En effet, c'est la politique de collecte qui va permettre de trouver l'objet qui sera exposé. L'élaboration de la politique de collecte quant à elle, doit être guidée par les grandes étapes de l'histoire des Forces Armées sénégalaises ; de ce fait le contenu aura comme repère ces grandes étapes mais va s'articuler plus sur les grands thèmes qui caractérisent ces étapes. Dans le cas du musée des Forces Armées du Sénégal les grandes étapes ont été identifiées. Celles-ci sont présentées de façon combinée avec les grands thèmes qui leur correspondent. Par exemple dans cette manière de présenter, les étapes et les thèmes de l'histoire militaire du Sénégal sont déclinés sous la forme suivante : "les Forces Armées Sénégalaises de l'indépendance à nos jours, leur participation au développement", l'étape est représentée ici effectivement par " les Forces Armées du Sénégal des indépendances à nos jours" et le thème est : "leur participation au développement". Le contenu muséal recherché dans une telle situation visera à montrer les Forces Armées du Sénégal des indépendances à nos jours en rapport avec leur participation au développement. Pour cela le rôle du comité scientifique ne sera pas seulement de découper l'histoire militaire en étapes et thèmes. Il devra en outre réfléchir pour donner un contenu théorique au thème, ce qui va guider l'élaboration de la politique de collecte. Pour cela le comité scientifique doit être un organe consultatif obligatoire dont la composition l'organisation et le fonctionnement sont définis de façon précise. Il doit être disponible. Dans le musée de la guerre du Canada, l'équipe de planification des expositions qui correspond au comité scientifique au Sénégal, a pour tâche de concevoir un synopsis pour celui-ci. Ce synopsis, rehaussé par des thèmes précis, des objets et des suggestions d'interprétation, oriente le développement d'expositions permanentes et temporaires, de programmes publics et d'autres activités muséales. L'équipe de planification est une structure de premier ordre, dans la politique de développement du Musée relative aux collections, aux partenariats et à la planification stratégique. Le synopsis et la politique de développement du Musée sur les expositions et les collections qui en découlent ont un effet unificateur sur tous les aspects des activités du Musée, en assurant un processus de planification cohérent et logique qui conserve néanmoins assez de souplesse pour réagir aux changements rapides ou aux possibilités imprévues

Les composantes du contenu muséal sont les collections, leur enchaînement dans la présentation et le message.

En arrivant au musée des Forces Armées du Sénégal, ni les missions du musée ou les grandes étapes de l'histoire militaires du Sénégal, ni les grandes thèmes qui caractérisent ces grandes étapes n'apparaissent de façon lisible, à l'accueil, avant d'en arriver au contenu proprement dit qui comprend les collections (l'objet) et le message.

2-2-2- L'objet

Malgré les efforts à consentir pour collecter le plus d'objets possible, l'objet sera celui que l'on trouvera et qui répondra le mieux pour produire les effets recherchés. Par exemple quand on parle d'une personne dans l'histoire, la meilleure manière d'illustrer cela, c'est la présentation de la personne elle-même, ce qui n'est généralement pas possible. Cette personne peut être remplacée le cas échéant par un mannequin, une photo, un objet personnel de l'intéressé. Ces détails sont bien pris en compte dans le musée des Forces Armées du Sénégal.

2-2-3- Le message

Le message doit pointer le thème, tout ce qui ressort du message doit justifier le thème. Il doit alors avoir une cohérence totale entre le message et le thème. D'un présentateur à l'autre le message ne devrait pas changer. Alors qu'il devrait être identique laissant l'interprétation libre à tout un chacun. Le message doit pour éviter les dérives probables être codifié, enseigné à tous les présentateurs qui sont renseignés sur tous les détails de l'objet. Chaque objet au delà de la fiche de présentation sommaire, doit avoir un message qu'il passe et même une proposition d'interprétation, à introduire judicieusement.

Le message comme 'a dit la plupart des responsables militaires rencontrés, doit contribuer à restaurer une bonne image de l'armée à l'endroit de la population civile. Le message dans un musée militaire concerne aussi le public militaire; celui-ci peut par exemple instruire au militaire son rapport avec le citoyen ; le musée pour ce faire pourra faire apparaître discrètement dans toutes les étapes de sa présentation la précision et la rigueur du règlement et la discipline, l'éthique et la déontologie du métier, les règles de bonne conduite du militaire, la participation de l'Armée au développement, à propos aussi bien des Armées d'hier d'aujourd'hui que celles de demain. Le musée devrait contribuer à briser les barrières entre civils et militaires. Il

en est ainsi au Canada où les enfants sont autorisés à toucher aux casques, aux vêtements, en un mot aux objets militaires auxquels ils ne sont pas tous familiers ; cela peut agir sur eux de diverses manières, par exemple cela peut leur développer le goût pour la profession et le sens du patriotisme et du même coût participer à effacer effectivement les barrières qui les séparaient des militaires.

Le message peut être véhiculé à travers d'autres activités connexes du musée, par exemple l'organisation d'études, de travaux et de manifestations culturelles ou éducatives;

Le souci de préserver et sauvegarder les musées et leur contenu pendant les conflits, a amené les professionnels des musées à réfléchir sur les stratégies à développer à cet effet. Dans cette perspective, la sensibilisation des acteurs de la guerre à savoir les militaires, constitue une des stratégies de base ; le musée d'histoire militaire se présente alors comme un moyen privilégié de cette stratégie, puisqu'il est en contact direct avec cette population cible.

2-2-4- Les réserves

On constate à ce niveau une périodisation relativement longue de la mise à jour des informations, concernant le musée des Forces Armées du Sénégal. Les dernières informations disponibles dates de 1999. Le conservateur relève en outre des difficultés au niveau des conditions de conservation de la réserve dues à l'aménagement et à l'exiguïté des locaux qui sont inappropriés. Ces difficultés sont inhérentes au caractère occasionnel du site occupé actuellement par le musée, qui n'a pas été réalisé pour cette destination; c'est du reste le désavantage reconnu par tous les professionnels de musée à ces infrastructures de type colonial.

2-3- Les ressources financières

Les musées manquent de façon générale d'autonomie de gestion, en dernière instance ce sont les considérations d'ordre budgétaire qui déterminent l'ampleur d'un musée, le volume de ses collections l'importance de son personnel délimitant aussi bien la tâche qu'il doit mener à bien³¹. A l'instar des autres musées, le musée des Forces Armées du Sénégal manque de moyens financiers notamment en ce qui concerne les ressources nécessaires à la réalisation de l'infrastructure idéale pour

abriter celui-ci. En dehors de ce problème qui est fondamental, il faut noter que le caractère militaire de cette institution lui impose une certaine "réserve", une obligation de respecter certaines procédures dans le développement de ses relations de partenariats et des contacts avec les autres institutions. Cela se répercute forcément sur le développement de ses capacités à s'auto financer.

Ce qui pourrait être un grand avantage pour ce musée c'est la possibilité qu'il a de réutiliser les revenus générés par ses propres activités. En effet Abdoulaye Camara a critiqué le refus des Etats à octroyer cette possibilité aux musées publics, à la rencontre de l'ICOM au Bénin en 1991 autour du thème "quel musée pour l'Afrique". A ce propos il dit " sur le plan de la gestion et du financement des musées, des facteurs limitent le fonctionnement des institutions africaines et montrent qu'elles manquent d'autonomie nécessaire au financement et à la programmation des activités ; qu'elles ne disposent pas de législation les protégeant des aléas de la vie politique et du poids de la bureaucratie ; qu'elles sont privées de statut favorisant le mécénat individuel ou d'entreprise complémentaire du financement de l'Etat ; qu'elles ne sont pas autorisées à utiliser les ressources qu'elles génèrent pour développer leurs activités". En ce qui concerne son activité quotidienne la subvention apportée par l'Armée permet au musée des Forces Armées du Sénégal de fonctionner. Cet état est renforcé grâce à l'association des amis du musée qui apporte un soutien substantiel aux projets du musée. Si ces efforts sont à encourager ils ne sont pas en communes mesures avec l'action des Amis du Musée canadien de la guerre, qui permet à celui-ci de mobiliser d'importants montants pour le programme de développement du musée. En effet au cours de sa campagne « Passons le flambeau », campagne de collecte de fonds pour la construction du nouveau Musée canadien de la guerre, dirigée par le général à la retraite Paul Manson, les Amis du Musée canadien de la guerre, ont réuni les quinze (15) millions de dollars (environ 9 milliards de Francs CFA) qui étaient recherchés. Cet exemple montre l'importance du système de partenariat dans le développement du musée. L'exemple du Canada traduit l'ampleur de l'enjeu que représente ce musée au plan national et international ; il mobilise 130.000 visiteurs depuis 2001 avec environ 130.000 collections d'œuvres d'art et mobilisera en 2005, 300.000 personnes par an.

³¹ - Office International des musées, organisation des musées, p17.

2-4- Le cadre Infrastructurel

Le problème le plus important au musée des forces armées du Sénégal est certainement celui de l'infrastructure. En effet, le bâtiment qui abrite le musée est exigu et inadapté aux normes muséologiques modernes, parce que construit pour un usage d'habitation. Ceci confine la marche de l'exposition à la forme des pièces et des couloirs; en outre le mauvais placement des ouvertures engendre des conditions d'éclairage naturel inadaptées, ce qui entraîne une détérioration progressive de certains objets. Ces constats ont pour conséquence, une difficulté de placement et de déplacement du public pendant les visites. Le musée manque également d'espace extérieur pour l'exposition des engins de combat, les véhicules lourds qui caractériseraient le musée d'histoire militaire.

Le musée moderne est un espace "libre" modulable et malléable à volonté qui doit répondre à toute exposition permanente ou temporaire ; le musée militaire moderne doit ressembler à un grand bâtiment (large et haut) comprenant une salle d'exposition permanente et des salles d'expositions temporaires, un espace extérieur pour les véhicules lourds et les gros engins, hélicoptère, avion de transport et de combat. L'espace intérieur du musée ne doit pas comporter des structures rigides mais doit être flexible, modelable et façonnable à volonté.

2-5- Le cadre institutionnel et les ressources humaines

Le Conseil scientifique a eu à réfléchir sur trois grands thèmes qui correspondent à trois grandes étapes, qui décrivent l'histoire militaire du Sénégal. La réflexion portée sur ces thèmes avait pour but de déterminer la politique de collecte à adopter et les objets à collecter. Jusqu'à ce jour il n'existe pas de politique de collecte opérationnelle pour le musée. Celle élaborée et proposée par Manga, Chef de la Division conservation restauration du musée, n'est pas encore adoptée : Cette situation de blocage peut s'expliquer par le contexte actuel du musée, son emplacement et l'exiguïté des lieux, qui ne lui permettent pas une bonne mise en application de cette politique de collecte. La conséquence directe de cette situation est le blocage du développement des collections et partant le blocage du développement du musée. Cette situation devrait faire l'objet d'une étude ou d'une

réflexion pour permettre de trouver des solutions urgentes. Il est nécessaire pour avancer d'adopter une politique ou une stratégie de collecte efficace, accompagnée de mesures financières conséquentes. En effet le volet financier est essentiel dans l'élaboration de toute politique de collecte, car c'est celui-ci qui déterminera son application; il s'agira de rechercher de négocier d'acheter les objets dont la valeur est proportionnelle au prix. Il est donc nécessaire d'institutionnaliser le cadre de recherche et de mise en place des moyens financiers conséquents. Sous un autre angle l'adoption d'une politique de collecte libère les initiatives du conservateur, qui pourra élaborer un programme de développement du musée lisible par ses partenaires et sponsors mais aussi par la population potentiellement détentrice des collections.

Le Décret 97-1187/PR/MFA du 26 Novembre 1997 portant création du musée, le place sous la tutelle du ministère des Forces Armées avec un appui technique du ministère de la culture ; de ce fait ce musée a un statut public. Son personnel est recruté parmi les militaires selon les besoins du musée. La formation est laissée actuellement aux soins du Directeur du musée. Le conservateur du musée des Forces Armées, le Commandant Alexis Manga, a été lui-même formé à l'EPA de Porto Novo au Bénin. Le Commandant Manga a assuré la formation des sept (07) militaires en connaissances élémentaires dans les divers domaines nécessaires pour assurer un bon fonctionnement du musée. C'est ce personnel qui assure actuellement les sevitudes de fonctionnement du musée. Le conservateur du musée estime le personnel insuffisant pour assurer un bon fonctionnement celui-ci. L'effectif idéal serait selon lui de trente sept (37) personnes. Le personnel qui assure actuellement les sevitudes de fonctionnement au musée des Forces Armées, y est en détachement, et conservant sa spécialité d'origine. Il serait souhaitable que de telles dispositions soient formalisées dans des textes réglementaires. En ce qui concerne leur position militaire de détachés, elle ne leur procure pas forcément de meilleurs avantages sur le plan professionnel. Ils sont détachés d'une spécialité au musée où ils interviennent à temps plein tout en conservant leur statut d'origine. Ceci astreint de tels individus aux stages de leur spécialité d'origine, pour l'avancement au grade. Une telle situation peut pénaliser les intéressés. En effet, ceux-ci évoluent dans une spécialité où leur expérience professionnelle ne sert pas à leur avancement dans le grade. En fait ils n'évoluent pas en terme d'expérience professionnelle dans leur spécialité mais dans une autre spécialité qui ne leur sert

pas à l'avancement au grade; cependant ils sont obligés de composer dans leur spécialité d'origine pour l'avancement au grade dans les mêmes conditions que leur collègues qui sont restés en caserne et qui cultivent leur expérience dans la spécialité d'origine. En plus l'avancement se faisant au choix à égalité de diplôme, ce choix pourrait privilégier les individus qui sont restés dans la spécialité d'origine, si les représentants de ce corps ont un pouvoir prépondérant ou sont plus représentés au niveau de l'instance décisionnelle d'avancement, ce qui est souvent le cas. Généralement le personnel présent au corps tire beaucoup plus d'avantage du commandement que le personnel détaché. Cependant le détachement peut comporter des sources de motivations notamment le fait d'appartenir à deux entités, d'être formé dans un nouveau domaine et de recevoir de motivation en nature ou en espèce etc.... Cet état de fait pose à la fois un problème de profil de carrière et un problème de formation qui ne sont actuellement pas gênant au musée des Forces Armées du Sénégal mais qu'il faudrait prendre en compte dans les projets futurs. Ces problèmes sont du reste bien partagés par l'ensemble des musée africains de façon générale. Dans le Montesquieu ne souligne t-il pas la différence qu'il faut faire entre les mœurs et les lois comme insinué plus haut ? "Les mœurs et les manières sont des usages que les lois n'ont point établis, ou n'ont pas pu, ou n'ont pas voulu ... Il y a cette différence entre les lois et les mœurs qui est que les lois règlent plus les actions du citoyen et les mœurs règlent plus les actions de l'homme"³² ; Ceci pour mettre en exergue le caractère impersonnel de la loi par à rapport au mœurs et la nécessité que ce soit les lois qui gouvernent nos actions. Les mœurs c'est bien mais la loi c'est mieux en ce sens qu'elle s'impose à tout le monde. Les avantages que procure une situation à un individu sont mieux quand ils sont institutionnalisés que quand cela émane d'un jugement personnel. Il est possible comme le conservateur lui-même l'a confirmé de créer une spécialité "muséographie" à l'instar des autres services de l'armée comme l'intendance, les transmissions etc. Une telle spécialité comportera un profil de formation avec des équivalences aussi bien militaires qui permettent aux intéressés de pouvoir bénéficier des avantages qui existent dans l'Armée en la matière et également de faire valoir ces diplômes dans le domaine civil. Cela n'enlève rien aux qualités militaires de ces individus qui continueront à subir avec les autres militaires, les stages et la formation continue justifiant leur grade et appellation. Ces problèmes de profil de carrière et de

³² - Dictionnaire encyclopédique de sociologie, p 286.

formation qui sont intimement liés, se posent même au niveau des musées civils. Ainsi des rencontres ont été initiées pour réfléchir sur l'harmonisation des statuts des musées d'Afrique. Les problèmes qui sont récurrents à tous les musées sont l'absence de profil de carrière et l'inexistence ou l'inadaptation des formations ; Abdoulaye Camara dit à ce propos dans son exposé au Caire "Au Sénégal il n'existe effectivement pas de corps de conservateur de musées"³³. Il ajoute " en ce qui concerne le personnel, il ne bénéficie pas d'une formation appropriée en raison de l'inadaptation des centres de formation". Les propositions faites pour circonscrire ces problèmes généraux de la formation des cadres peuvent être envisagées en ce qui concerne le musée des Forces Armées du Sénégal.

³³ -CAMARA, Abdoulaye, communication à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la revue "Présence Africaine", 2001.

**PROPOSITIONS ET
SUGGESTIONS**

CHAPITRE QUATRIEME : PROPOSITIONS ET SUGGESTIONS

I- Le cadre infrastructurel du musée

Le musée des Forces Armées du Sénégal après le chemin parcouru, au cours duquel il a fait la preuve de son intérêt et de sa pertinence doit relancer le programme de construction de son nouveau siège. Dans un court terme des efforts devront être faits pour trouver au musée des locaux plus étendus à la hauteur de son ambition et en attendant la construction du nouveau siège.

II- Contenu muséal

Dans la perspective de faire du nouveau musée un musée polyvalent, celui-ci doit s'ouvrir à toutes les facettes de l'histoire et de la vie militaire. Les objets d'aujourd'hui ont tout autant valeur que ceux d'hier. Il s'agit pour ce qui est des objets d'aujourd'hui, de faire l'inventaire de ceux qui intéresseraient le musée à partir de l'analyse de la réflexion du conseil scientifique et de prendre des actes de mise à disposition. La réalisation du contenu muséal passe forcément par l'adoption de la politique de collecte. Il s'agit alors de :

- définir l'idée forte qui chapeaute et fonde la pertinence des trois thèmes dégagés à travers les trois étapes de l'histoire militaire du Sénégal ;
- écrire la présentation des trois principaux thèmes du musée ;
- actualiser ces trois grands thèmes dans la configuration présente du musée autour des expositions temporaires.
- faire adopter la politique de collecte pour renforcer les expositions ;
- tenir l'inventaire exhaustif des collections à jour ;
- veiller au respect des conditions de conservation dans les réserves ;
- développer des activités connexes visant le renforcement de la capacité du musée ;
- développer des rapports d'échanges et de partenariats avec d'autres structures et musée.

III- Le cadre institutionnel et les ressources humaines

- Adoption de la politique de collecte qui intègre un programme de développement du musée accompagné du coût du projet et des stratégies de financement;
- Institutionnaliser les relations de partenariats ;
- créer un corps des spécialistes du musée avec des équivalences en diplôme avec le profil du personnel des musées civils ;

- élaborer les contenus de formations des stages de ce corps et réglementer les conditions d'avancement.

IV- Les ressources financières

- Développer des activités génératrices de revenus : confection et vente d'objet militaire de souvenir, confection et vente de guide et document, boutique de vente d'article divers ;
- formaliser les relations de partenariat avec les partenaires potentiels.
- rechercher d'autres partenaires.

Selon Abdoulaye Camara, Les orientations, proposées par les professionnels africains, suggèrent que les musées deviennent des entreprises plus ouvertes, créatrices de nouveaux intérêts ; s'impliquent davantage dans la vie et l'environnement de leur publics ; participent à la sauvegarde du patrimoine culturel traditionnel ; prennent des initiatives en matière de recherche, de documentation, de constitution des collections, de conception d'expositions, d'éducation. En outre, l'"autonomie des musées en Afrique en 1995", est une étude de l'ICOM pour proposer un modèle qui permet le développement d'initiatives aboutissant à une gestion plus dynamique que celle des administrations actuelles

V- Animation du Musée et Mobilisation du public

- Développer des programmes d'instruction et de sensibilisation adressés aux militaires, sur des thèmes en rapport avec les missions et objectifs du musée : (histoire et traditions militaires, droit de la guerre, protection du patrimoine artistique et culturel en temps de guerre)
- Structurer la visite du musée par les militaires (une visite du musée par tous les militaires, par unité, à chaque réorganisation de sa configuration ou contenu et à chaque organisation d'une exposition temporaire)
- Déplacement du musée dans les casernes pour assurer l'instruction et la mise en œuvre des programmes d'instruction.
- Développer des programmes éducatifs appropriés en direction des écoliers et collégiens ;
- Formaliser la visite du musée par les écoliers et les collégiens dans le cadre de la mise en œuvre de ces programmes ;

- déplacer le musée vers les écoles et autres structures à vocation éducatives pour des rencontres d'informations.

VI- Démarche pour la création d'un musée

6-1- Théorie

La créativité est un phénomène suscité soit par une vision ou intuition répondant à un besoin soit par une nécessité ou un besoin évident, à satisfaire : "c'est le besoins qui crée l'objet" ; par conséquent il en découle une expression ou un processus d'expression à travers un idéal traduit à l'intérieur d'une idée forte, un objectif général. Dans le cas d'un musée, l'homme dans son évolution a eu naturellement besoin de collectionner les objets (comme le font les rongeurs) plus tard cette façon de collectionner les objets répondait à des besoins divers d'affirmation. Les musées d'aujourd'hui et particulièrement le musée d'histoire militaire s'inscrivent dans ce deuxième cadre. Ce besoin d'affirmation fonde leur pertinence et leur intérêt à travers une idée forte. C'est la pertinence de l'idée forte, l'objectif général qui va déterminer la configuration et l'importance du nouveau musée. Cette idée forte peut se traduire comme une philosophie, un idéal, ou un objectif général.

L'idée forte doit apporter une contribution à l'humanité, à un continent à une nation voire un groupement humain plus ou moins important. Cette idée doit aller dans le sens du développement humain et le musée s'inscrit alors comme un moyen privilégié parmi tant d'autre pour l'atteindre, la réaliser ou la véhiculer. Le caractère privilégié du musée concernant le traitement de l'historique réside dans le fait qu'il se comporte comme un rétroprojecteur : il va au delà du récit historique ; il cherche l'image et l'objet dans le passé pour traverser le temps et le projeter dans le présent et l'avenir. Cette présentation des choses permet à l'homme d'analyser facilement sa situation passée, présente et avenir.

L'idée forte pour se concrétiser doit s'articuler autour des grandes étapes de l'histoire ou du phénomène à décrire. Elle se décompose alors à cet effet en idées secondaires ou grand thèmes.

C'est pour illustrer ces grands thèmes que l'objet qu'il faut rechercher intervient.

Afin pour présenter l'objet il faut élaborer un message. Le tout doit être bien enchaîné et cohérent : l'objet appartient à une époque ; le message décrit l'objet

dans le sens du thème qui caractérise son époque; les grands thèmes qui caractérisent les grandes étapes s'articulent pour concrétiser l'idée forte.

6-2- Principales étapes

1- Idée forte répondant a un intérêt général et qui trouve sa meilleure expression à travers le musée.

2- Caution de l'autorité politique

3- Mise en place d'un comité de réflexion sur les éléments suivants du musée :

- les grands thèmes à retenir ;
- la maquette architecturale ;
- le futur emplacement ;
- l'évaluation des coûts et les sources de financement ;
- stratégies d'acquisition des collections ;

selon le questionnement :

- quel orientation donner à la future institution ?
- à quels besoins répond-elle ?
- quel projet social soutient-elle ?
- quels seront les publics ?
- quelle est la fonction symbolique qui s'y attache ?
- quel rôle jouera-t-elle dans le contexte géographique, économique et touristique ?
- quel rayonnement peut-on en attendre ?

4- Adoption de textes portant création; organisation et statut du musée, en adéquation avec la réglementation en vigueur dans le pays;

5- Lancement de la politique d'acquisition des objets et des travaux de construction du site ;

6- mise en place de la muséographie ;

7- Ouverture du musée.

CONCLUSION

CONCLUSION

Les musées sont des institutions dont la définition a évolué considérablement au fil des années. On peut distinguer les musées classiques des musées spécialisés, les musées ayant un statut public des musées privés. La création et la gestion des musées notamment les musées d'histoire militaire est un phénomène complexe dont la démarche s'adresse beaucoup plus au contenu qu'au cadre architectural qui n'est pas négligeable. C'est justement dans la perspective de la création d'un musée d'histoire militaire au Burkina Faso que cette étude a été initiée. Elle a consisté dans un premier temps à construire un cadre standard d'un musée d'histoire militaire à partir des documents écrits et les exemples des musées des Invalides en France et de la guerre au Canada. La deuxième étape a consisté à amener le musée des forces armées du Sénégal dans ce cadre afin de l'analyser. Enfin à l'issue de cette analyse des propositions et suggestions ont été faites.

Dans l'exposé du cas du Sénégal il ressort essentiellement les caractéristiques suivantes : un intérêt accru du public pour le musée des Forces Armées, une stratégie de collecte et d'acquisition des objets développés avec succès par le musée à travers des expositions temporaires et itinérantes, une faiblesse institutionnelle notamment en ce qui concerne la politique de collecte, et des contraintes diverses notamment l'exiguïté des locaux, et la faiblesse des ressources humaines.

Les difficultés qui ressortent parmi les caractéristiques énumérées n'ont pas empêché le musée des Forces Armées d'émerger et d'occuper sa place dans un paysage muséal Sénégalais relativement fourni.

A l'issue de l'analyse, de nouvelles propositions ont été faites pour renforcer la capacité du musée des Forces Armées et promouvoir son développement ; il s'agit notamment de propositions pour restructurer le contenu muséal afin de le rendre plus adéquat et plus cohérent au cadre défini par le comité scientifique, relancer la collecte, améliorer la capacité et la production des ressources humaines, et enfin renforcer les sources de financement.

Au terme de l'étude une démarche standard de création de musée a été proposée.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET CYBERGRAPHIQUES

I- Ouvrages Généraux

II- Mémoires et Revues

III- Textes

IV- Références Cybergraphiques

I- Ouvrages Généraux

- **BERNOUX Philippe**, 1985, La sociologie des Organisations, initiation théorique suivie de 12 cas pratiques, Paris, Seuil.
- **CAMARA, Abdoulaye**, 1998, Gorée : Dynamiques d'un Musée vers ses communautés, communications lors du 4^{ème} Colloque de l'Association Internationale des Musées, Québec, 18 au 23 Octobre 1998.
- **DIOP, Abdoulaye Sokhna**, 1976, Dakar, Musée et développement culturel et scientifique.
- **HALBWACHS, Maurice**, 1994, les cadres sociaux de la mémoire, Albin Michel.
- Institut National de la Jeunesse et de l'Education populaire, Recherche-action en animation, Paris, 1994, 139 pages.
- **KIETHEGA, Jean-Baptiste**, 1991, Patrimoine et culture contemporaine, page 18.
- **Ministère de la Culture, Direction des Musées de France**, Faire un Musée, comment conduire une opération de Muséographie ?, Paris, 1986, 85 pages.
- **Musée de la Civilisation**, Femmes Bâtisseurs d'Afrique, Québec, 2000, 218 pages.
- **NEGRI, Vincent**, 1997, Alexandrie, Droit Développement et Protection du patrimoine culturel, page 18-30.
- **Office International des Musées**, l'Organisation des Musées, conseils pratiques, Paris, 1958, 139 pages.
- **RIVIERE, Georges Henri**, 1992, (1978-1980), l'Ecomusée, un modèle évolutif, *vagues, une anthropologie de la nouvelles Muséologie*, Editions W/MNES, Mâcon, pages 446-487.
- **VARINE, Hugues**, 1992 (1978), "l'Ecomusée", *vagues, une anthropologie de la nouvelle Muséologie*, Editions W/MNES, Mâcon, pages 446-487.

II- Mémoires et Revues

- **CAMARA, Abdoulaye**, 2003, présentation des Tirailleurs sénégalais au musée de Gorée, 5 pages.
- **DAYNES, Sophie**, le souci de la communauté dans le paysage muséal sénégalais : Réflexes Initiatives, Stratégie, Monographie de muséologie, Ecole du Louvre, Paris, 200 », 77 pages.
- **MANGA, Alexis**, Pour une approche de politique de collecte : cas du Musée des Forces Armées sénégalaises, Mémoire de fin d'études, Ecole du patrimoine africain, Bénin, 2000, 52 pages.
- **MANGA, Alexis**, Rapport d'application de Mémoire de fin d'études : pour une approche de politique de collecte, Ecole du patrimoine africain, Bénin, 2000, 20 pages.
- **TOURE, Abdoulaye**, 1997, programme éducatif rénové au musée historique de Gorée, Notes Africaines, 193 pages.
- **WAMP, Programme des Musées de l'Afrique de l'Ouest**, 2002 a, répertoire des Musées de l'Afrique de l'Ouest, WAMP, 222 pages.
- **WAMP, Programme des Musées de l'Afrique de l'Ouest**, 2002 b, programme des Musées de l'Afrique de l'Ouest, présentation, WAMP, 4 pages.

III- Textes

- **Décret N°97-1097/PR/MFA** du 20-09-93 modifié le 03-11-97 portant Organisation du Ministère des Forces Armées.
- **Décret N° 97-1185/ PR/MFA** Portant Organisation et Fonctionnement de la Direction du Musée des Forces Armées.
- **Arrêté N°2003-074/DEF/SG/CCA** Portant Organisation, attributions et Fonctionnement du Centre Culturel des Armées.

IV- Références Cybergraphiques

- <http://ABCcollection - Annuaire des musées militaires en France.htm>
- <http://Culture et développement UNESCO Secteur de la culture.htm>
- <http://icom.museum>
- <http://invalides .org>
- http://Museedelaguerre_ca - Le nouveau musée canadien de la guerre - vision.htm
- http://Museedelaguerre_ca - Le nouveau musée canadien de la guerre - Historique.htm
- <http://Thèmes spéciaux UNESCO Secteur de la culture.htm>
- <http://Université Senghor - Départements – GPC>

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

- 1- Guide d'entretien
- 2- **Décret** N°97-1097/PR/MFA du 20-09-93 modifié le 03-11-97 portant Organisation du Ministère des Forces Armées.
- 3- **Décret** N° 97-1185/ PR/MFA Portant Organisation et Fonctionnement de la Direction du Musée des Forces Armées.
- 4- **Arrêté** N°2003-074/DEF/SG/CCA Portant Organisation, attributions et Fonctionnement du Centre Culturel des Armées.
- 5- Approche définitionnelle du concept "tirailleurs"

Guide d'entretien

I- Connaissance et intérêt du musée d'histoire militaire des Forces Armées

- 1-1- Connaissez-vous le musée des Forces Armées sénégalaises ?
- 1-2- L'avez-vous déjà visité ?
- 1-3- Pensez-vous que le musée peut contribuer à véhiculer une image de l'Armée ?

II- Rôle et missions d'un musée d'histoire militaire

- 2-1- Quelles rôles et missions doit jouer un musée d'histoire militaire ?
- 2-2- Quel public doit viser un musée d'histoire militaire et pourquoi ?

III- Contenu et message d'un musée d'histoire militaire

- 3-1- Quel contenu doit avoir un musée d'histoire militaire ?
- 3-2- Qu'est-ce qui doit caractériser voire particulariser le contenu, le message, la présentation d'un musée d'histoire militaire ?

IV- Organisation et fonctionnement

- 4-1- Le cadre institutionnel (absence de politique de collecte)
- 4-2- ressources humaines financières et infrastructures
- 4-3- Selon vous quelle est la meilleure organisation entre le musée actuel polyvalent, une organisation en musée spécifique pour chaque entité et une régionalisation voire une décentralisation du musée ?
- 4-4- Etes-vous prêt à contribuer financièrement à travers votre institution annuellement pour le fonctionnement du musée ?
- 4-5- quelles suggestions et contributions pouvez vous faire à l'endroit du musée des Forces Armées ?

complétant le décret n° 93-1067 du 20 septembre 1993, portant organisation du Ministère des Forces armées, modifié par les décrets n° 95-348 du 7 avril 1995 et n° 96-35 du 10 janvier 1996

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution, notamment en ses articles 37, 38 et 65 ;
Vu la loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'Armée ;
Vu la loi n° 70-23 du 6 juin 1970, portant organisation générale de la Défense nationale, modifiée par les lois n° 72-92 du 29 novembre 1972 et n° 82-17 du 23 juillet 1982 ;
Vu la Loi n° 84-62 du 16 Août 1984, relative à l'organisation générale des Forces armées, complétée par la loi n° 89-02 du 17 janvier 1989 ;
Vu le décret n° 93-717 du 1er juin 1993, portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n° 93-1067 du 20 septembre 1993, portant organisation du Ministère des Forces armées, modifié par les décrets n° 95-348 du 7 avril 1995 et n° 96-35 du 10 janvier 1996 ;
Vu le décret n° 95-312 du 15 mars 1995, portant nomination des Ministres, modifié par le décret n° 95-748 du 12 septembre 1995 ;
Vu le décret n° 95-315 du 16 mars 1995, portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères ;
Sur le Rapport du Ministre des Forces armées ;

- D E C R E T E -

Article premier - L'article 7 du décret n° 93-1067 du 20 septembre 1993, portant organisation du Ministère des Forces armées, est complété comme suit :

Après : "La Direction des Affaires Administratives, de l'Equipement et du Budget"

Ajouter : "La Direction du Musée des Forces armées" .

(Le reste sans changement)

Article 2 - Il est créé un article 13 bis intitulé comme suit :

"Article 13 bis - La Direction du Musée des Armées a pour mission de collecter, de conserver et de diffuser le Patrimoine historique et culturel national et international intéressant les Forces Armées.

La Direction est articulée en trois Divisions spécialisées :

- la Division Historique ;
- la Division Technique-Restauration ;
- la Division Gestion et Exposition.

.... / ...

portant organisation et fonctionnement de la
Direction du Musée des Forces Armées

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution, notamment en ses articles 37, 38 et 65 ;
Vu la loi n° 70-23 du 6 juin 1970, portant organisation générale de la défense nationale, modifiée par les lois n° 72-92 du 29 novembre 1972 et n° 82-17 du 23 juillet 1982 ;
Vu la loi n° 84-62 du 16 Août 1984, relative à l'organisation générale des Forces armées, complétée par la loi n° 89-02 du 17 janvier 1989 ;
Vu le décret n° 93-717 du 1er juin 1993, portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n° 93-1067 du 20 septembre 1993, portant organisation du Ministère des Forces armées, modifié par les décret n° 95-348 du 7 Avril 1995, : n° 95-35 du 10 janvier 1996 et n° 97-1097 du 03 novembre 1997 ;
Vu le décret n° 95-312 du 15 mars 1995, portant nomination des Ministres, modifié par le décret n° 95-748 du 12 septembre 1995 ;
Vu le décret n° 95-315 du 16 mars 1995, portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères ;
Sur le rapport du Ministre des Forces armées ;

- D E C R E T E -

TITRE PREMIER

Mission - Composition

Article premier - Le présent décret fixe l'organisation et le fonctionnement de la Direction du Musée des Forces Armées.

Article 2 - La Direction du Musée des Forces armées a pour mission de collecter, de conserver et de diffuser le patrimoine historique et culturel national et international dans le domaine militaire.

Article 3 - La Direction du Musée des Forces armées est assurée, sous l'autorité du Ministre chargé des Forces armées, par un Directeur appelé "Conservateur" assisté de Chefs de Divisions.

La Direction est articulée en trois divisions spécialisées :

- la Division Historique ;
- la Division Technique-Restauration ;
- la Division Gestion des Expositions.

Elle dispose d'un conseil scientifique dont la composition est fixée par arrêté du Ministre des Forces armées.

TITRE II

Organisation et Attributions des Organes de Direction

...../.....

TITRE III

Dispositions Finales

Article 9 - Le tableau d'effectifs et de dotation de la Direction du Musée des Forces Armées est fixé par décision du Ministre des Forces Armées.

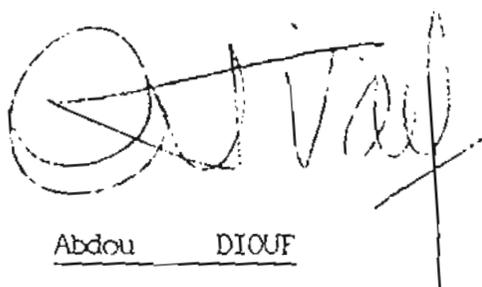
Article 10 - Le Directeur prépare le règlement intérieur qu'il soumet au Ministre des Forces Armées pour approbation.

Article 11 - Le Directeur du Musée des Forces Armées est administrateur des crédits délégués par le Ministre des Forces armées. Il dispose également des recettes générées par les activités du Musée pour améliorer les conditions de travail.

Article 12 - Les modalités pratiques de fonctionnement du Musée sont fixées par arrêté du Ministre des Forces Armées.

Article 13 - Le Ministre des Forces Armées et le Ministre de la Culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel.

Fait à Dakar, le 26 Novembre 1997



Abdou DIOUF

LE MINISTRE DE LA DEFENSE

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2002-204/PRES du 06 juin 2002, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2002-205/PRES/PM du 10 juin 2002, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;

Vu le décret n°2002-255/PRES/PM du 18 juillet 2002, portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu la loi n°74-60/AN du 03 août 1960, portant création de l'Armée nationale ;

Vu la loi n° 26/94/ADP du 24 mai 1994, portant organisation générale de la Défense Nationale ;

Vu la loi n°009-98/AN du 16 avril 1998, portant statut général des personnels des Forces Armées Nationales ;

Vu le décret n° 2002-385/PRES/PM/DEF du 30 septembre 2002 portant organisation du Ministère de la Défense ;

Vu l'Arrêté N°99-0065/DEF/CAB du 4 juin 1999 portant création d'un Centre Culturel des Armées ;

Sur proposition du Secrétaire Général du Ministère de la Défense.

ARRETE

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article I : L'organisation, les attributions et le fonctionnement du Centre Culturel des Armées (CCA) sont régis par les dispositions du présent arrêté.

Article 8 : Le Service Administratif et Financier est chargé de l'administration et de la gestion des ressources financières, matérielles et humaines du Centre.

Article 9 : Le Bureau Sécurité et Accueil est chargé de :

- la sécurité du personnel et des biens du Centre et des visiteurs ;
- l'accueil et de l'orientation des visiteurs vers les différents centres d'intérêt.

Section 2 : Du Musée des Armées

Article 10 : Le Musée des Armées comprend trois bureaux :

- le Bureau Documentation Historique ;
- le Bureau Conservation-Restauration ;
- le Bureau Gestion des Expositions.

Le Musée est placé sous la responsabilité d'un Conservateur.

Article 11 : Le Bureau Documentation Historique est chargé de l'administration, de la communication et de l'exploitation des archives du Musée.

Article 12 : Le Bureau Conservation-Restauration est chargé de :

- mener toute action permettant d'assurer la sécurité physique des collections ;
- la confection des maquettes d'expositions temporaires, permanentes, itinérantes.

Il comporte une section Réserve et une section Restauration.

Article 13 : Le Bureau Gestion des Expositions est chargé de :

- l'organisation et la programmation des expositions ;
- la gestion des ressources matérielles, humaines et financières entrant dans le cadre de l'organisation des expositions ;
- toute activité de promotion des collections du Musée ;
- l'organisation de toute participation du Musée de l'Armée à des expositions organisées au plan national ou international.

Section 3 : De la Bibliothèque des Armées

Article 14 : La Bibliothèque des Armées comprend trois Bureaux :

- le Bureau Documentation ;
- le Bureau Archives ;
- le Bureau Photothèque.

La Bibliothèque des Armées est placée sous la responsabilité d'un Conservateur.

CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS COMMUNES

Article 24 : Le Conservateur du Musée, le Conservateur de la Bibliothèque, l'Animateur du Centre de loisirs et le chef du Service Administratif et Financier sont nommés par arrêté du Ministre de la Défense sur proposition du Secrétaire Général du Ministère de la Défense.

Ils ont rang de chef de service des Directions Centrales du Ministère de la Défense.

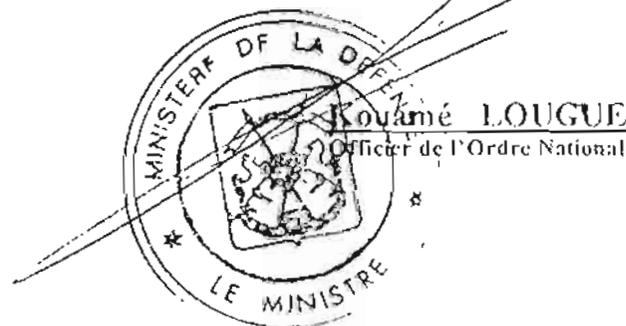
Article 25 : Les bureaux sont dirigés par des Chefs de Bureau nommés par Note de service du Secrétaire Général sur proposition du Directeur du Centre Culturel des Armées.

CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS FINALES

Article 26 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 27 : le Chef d'Etat Major Général des Armées, le Secrétaire Général du Ministère de la Défense, le Directeur Central de l'Intendance Militaire et le Directeur du Centre Culturel des Armées sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ouagadougou le 11 Juin 2003



TIRAILLEURS, soldats d'infanterie qui se dispersent en avant d'une colonne pour commencer l'attaque. Ils se placent de 4 à 10 pas de distance les uns des autres, ou constituent de petites bandes, et exécutent leurs mouvements d'après des signaux de clairon. Le feu une fois engagé, ils se soutiennent mutuellement, de sorte que l'un ne décharge son arme que quand son voisin a fini de charger la sienne. Ils doivent être exercés à former, par de rapides mouvements de concentration, des groupes capables de se défendre à la baïonnette. Avant 1789, on se servait rarement de tirailleurs : ils étaient appelés en France *Chasseurs à pied* et *Enfants perdus*. Mais les guerres de la Révolution, où le temps manqua souvent pour discipliner les troupes, et où le combat isolé fut autant de mode que de nécessité, en virent naître de nombreuses bandes. Quand on en revint à la guerre de manœuvres, le nom de *tirailleurs* cessa d'être une désignation de troupe. En 1811, Napoléon I^{er} créa 20 régiments de tirailleurs, rattachés à l'arme des chasseurs. Ils furent licenciés après la chute de l'Empire. Pendant la Restauration, on s'occupa beaucoup en théorie, de la tactique des tirailleurs, et ces études aboutirent à l'ordonnance du 4 mars 1831. En 1840, on donna le nom de *Tirailleurs* aux bataillons de nouvelle formation, qui ont été appelés ensuite *Chasseurs d'Orléans*, *Chasseurs de Vincennes*, *Chasseurs à pied*. En Algérie, les troupes indigènes d'infanterie sont dites *Tirailleurs algériens*, et un régiment de nos soldats le nom de *Turcos* : tous les officiers supérieurs, tous les capitaines, la moitié des lieutenants et des sous-lieutenants, les sergents-majors et les fourriers, A sont Français. B.

